



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

7 juillet 2026

10h00 - 12h15

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade du 16 décembre 2025**
- 2. Développement des zones de protection forte**
- 3. Analyses risque pêche : point d'avancement**
- 4. Concertation préalable relative au projet d'infrastructure de transport d'hydrogène (BarMar)**
- 5. Actualités relatives au développement de l'éolien en mer Méditerranée**
- 6. Actualités de la commission spécialisée dédiée à l'emploi et à la formation aux métiers de la mer**

1. Approbation du compte-rendu de la session du Conseil maritime de façade du 16 décembre 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

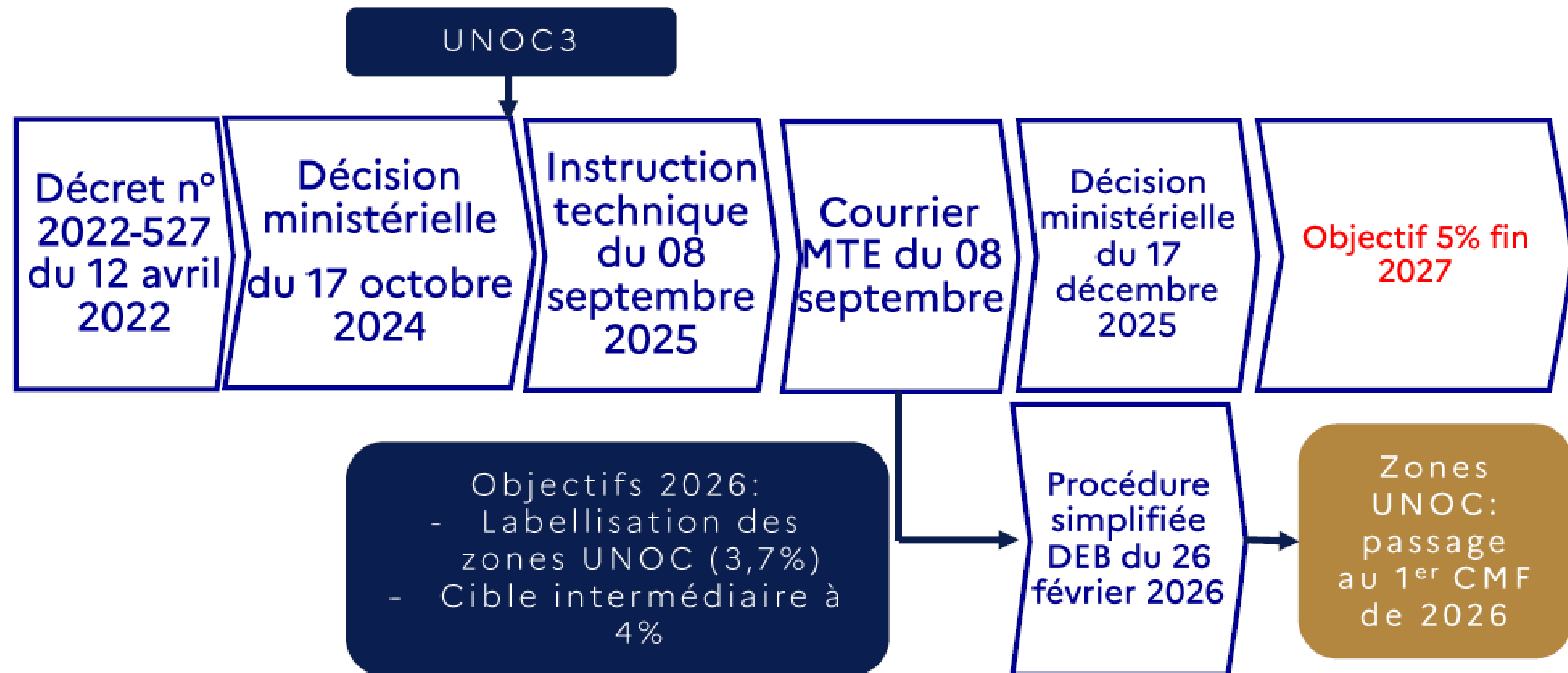


**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



2. Développement des zones de protection forte

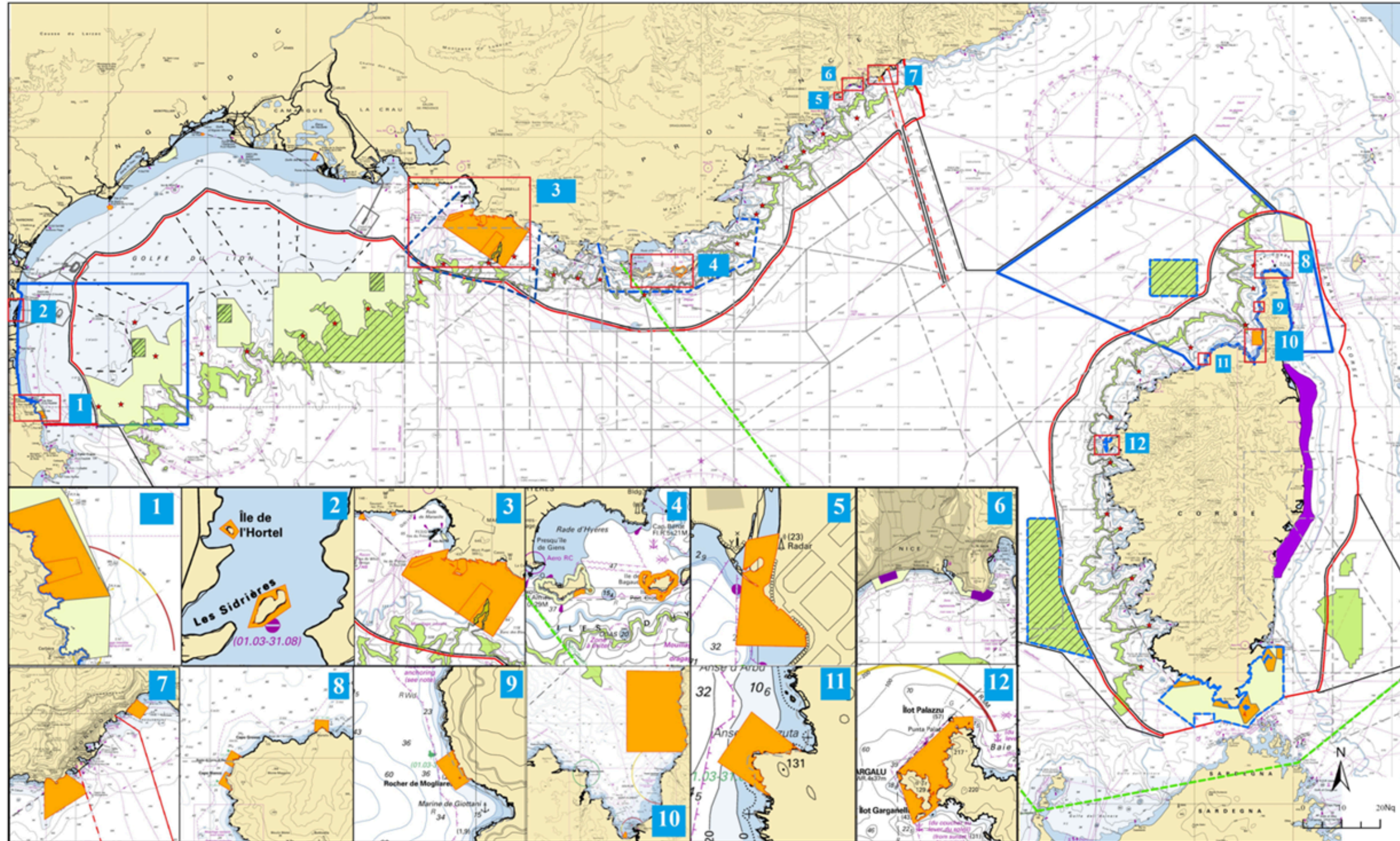
Un cadre national de planification enrichi



Instruction technique du 08 septembre 2025 relative à la reconnaissance des zones de protection forte des espaces maritimes

Décision ministérielle du 17 décembre 2025 relative à liste des espaces maritimes reconnus comme zones de protection forte

Point d'avancement en Méditerranée



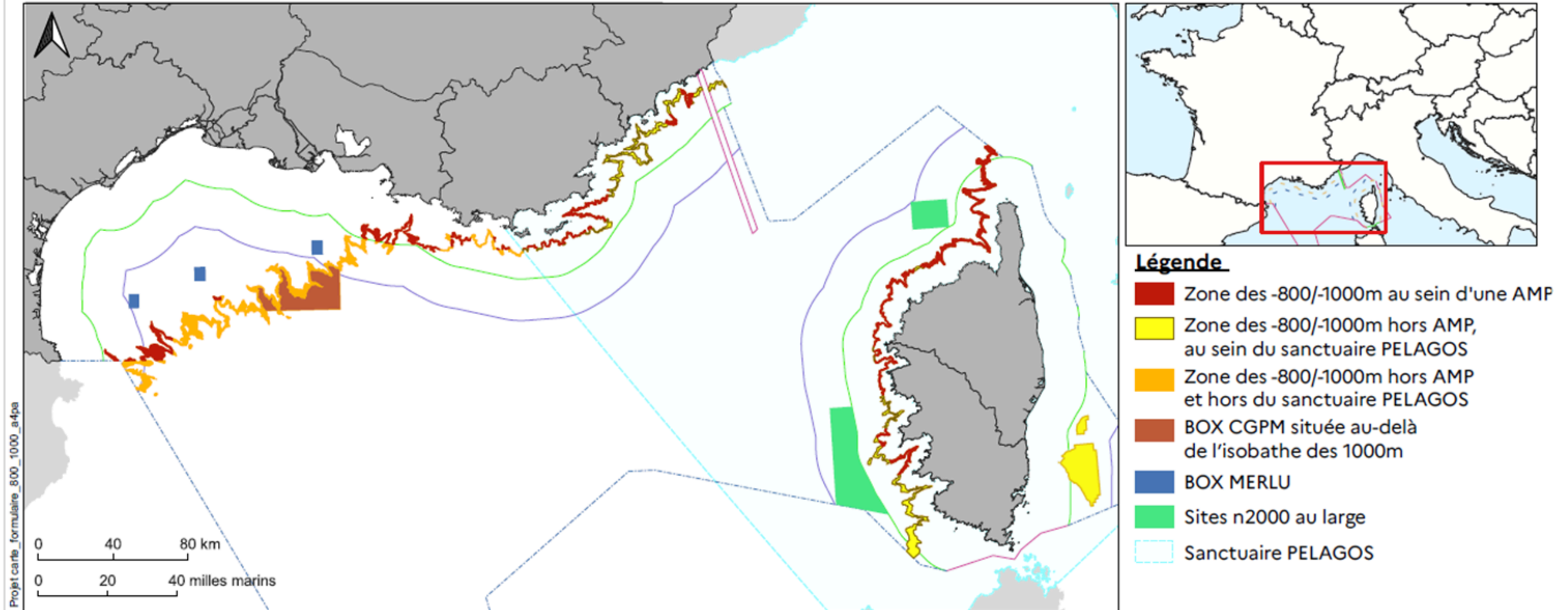
Cette carte est donnée à titre indicatif. Seule la description de la zone réglementée figurant dans l'arrêté préfectoral fait foi.

NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION

Focus sur les zones UNOC

FACADE MEDITERRANEE

ZPF UNOC et intersections avec des aires marines protégées



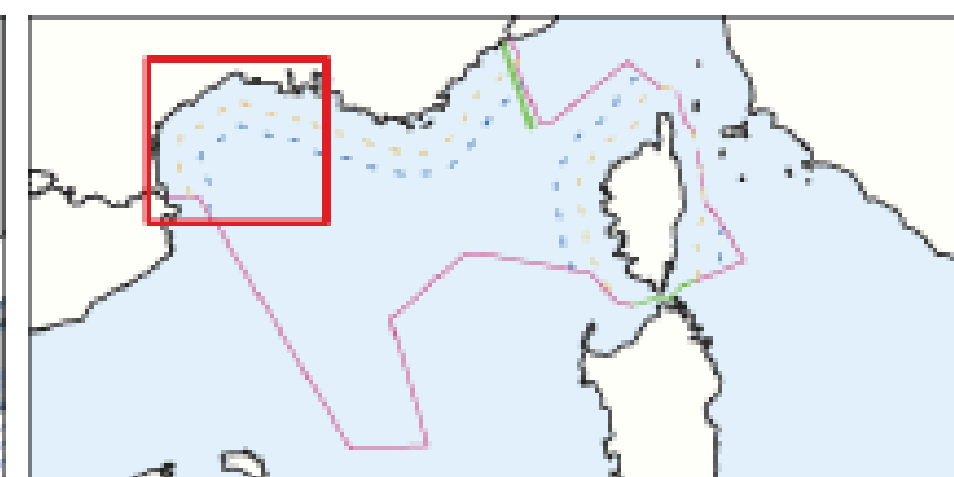
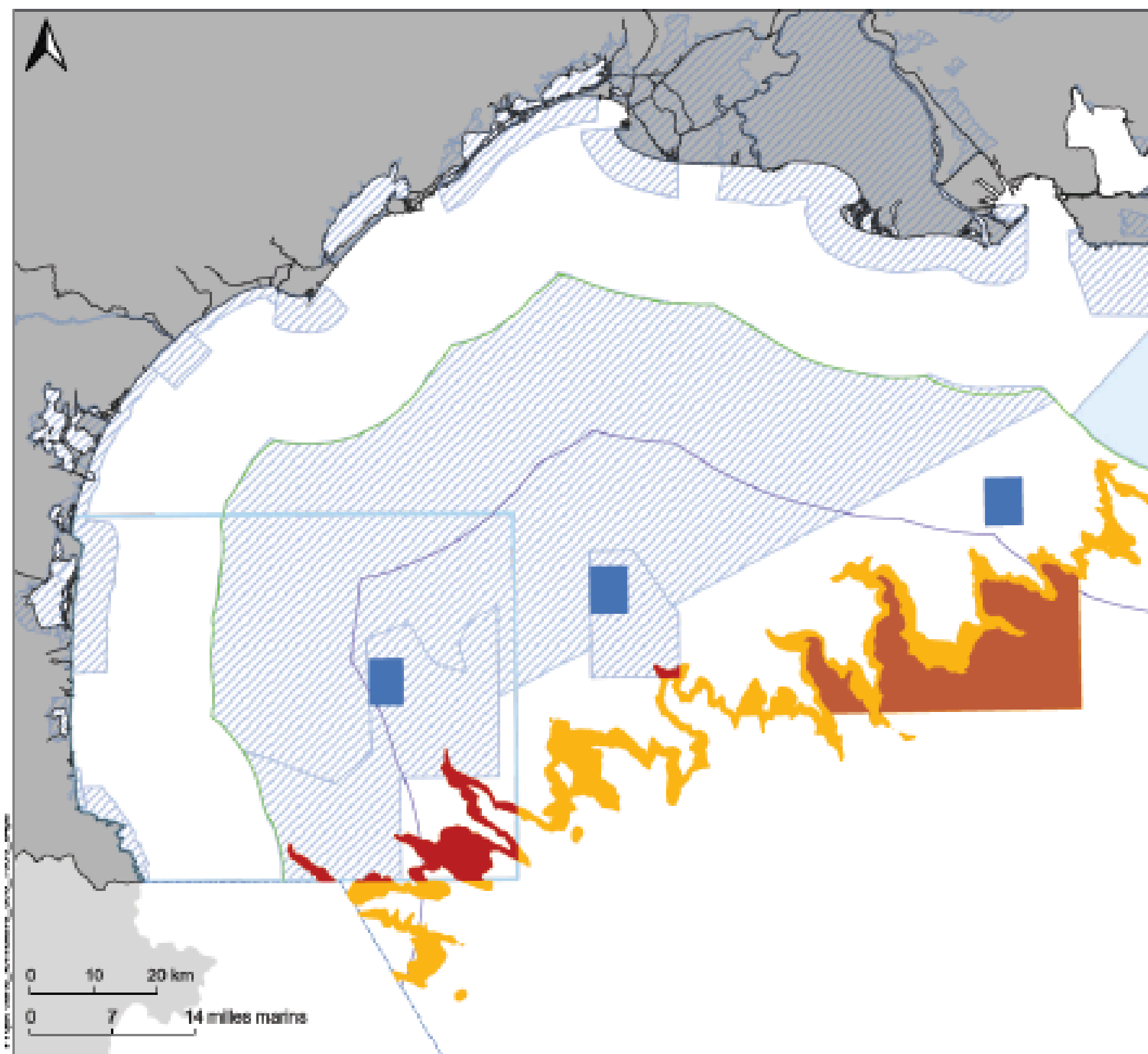
Délimitations maritimes

- Délimitation maritime avec accord entre Etats ou décision de juridiction internationale
- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite extérieure de la zone contiguë
- Limite revendiquée sans accord entre Etats

EDITEE LE : 14 / 4 / 2026
Production: DFM Med - OFB
Sources des données : OFB, MTEC 2025
Fonds cartographiques : SHOM
Système de coordonnées : EPSG:2154

FACADE MEDITERRANEE - OCCITANIE

ZPF UNOC et intersections avec des aires marines protégées



Légende

- Zone des -800/-1000m au sein d'une AMP
- Zone des -800/-1000m hors AMP, au sein du sanctuaire PELAGOS
- Zone des -800/-1000m hors AMP et hors du sanctuaire PELAGOS
- BOX CGPM située au-delà de l'isobathe des 1000m
- BOX MERLU

Aires marines protégées

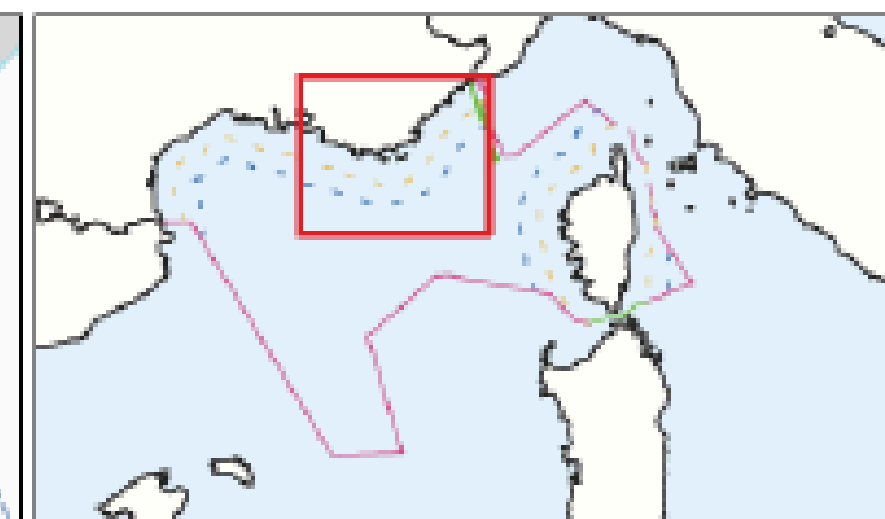
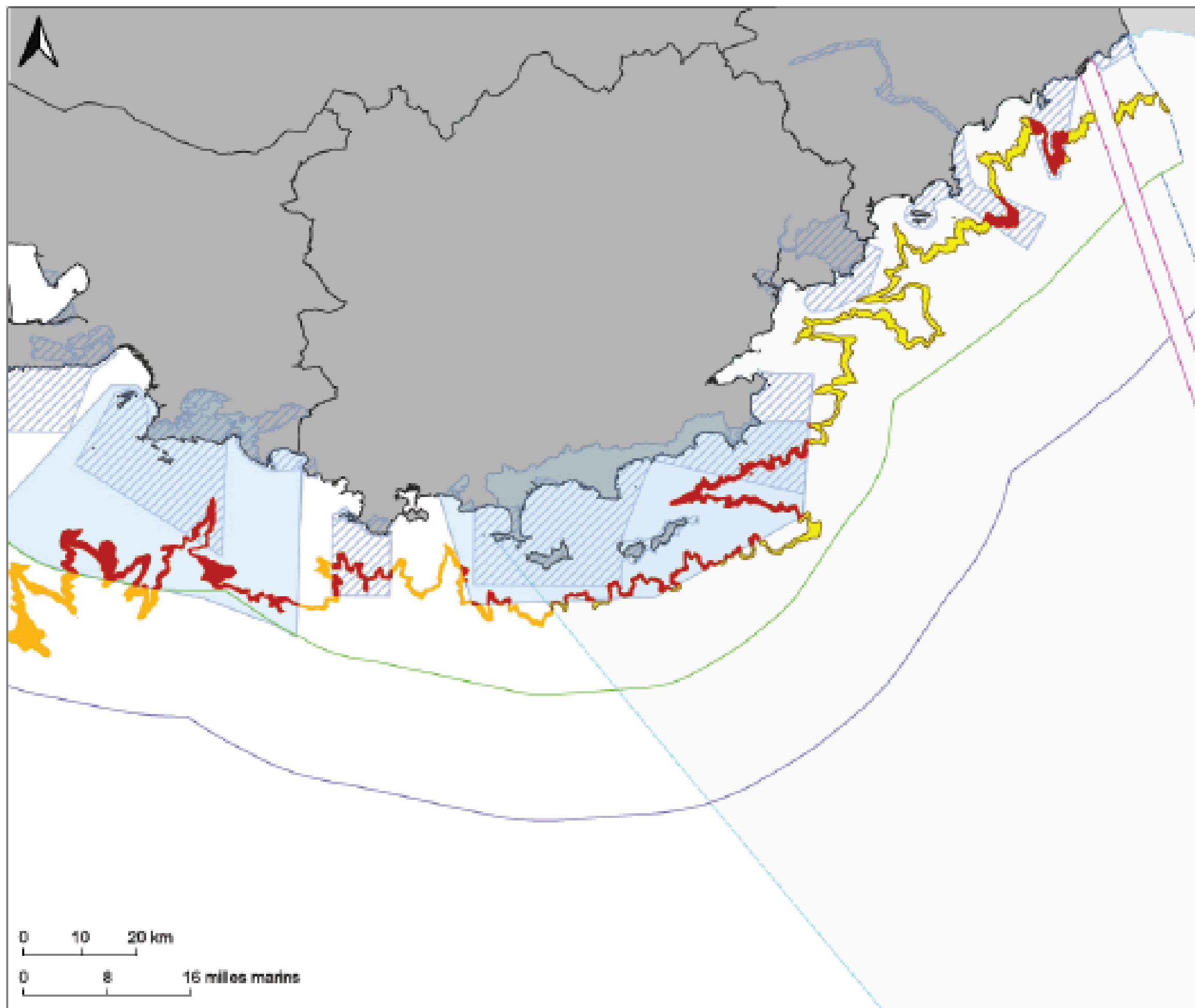
- Site N2000, DHFF
- Parc naturel marin
- Parc national

Délimitations maritimes

- Délimitation maritime avec accord entre Etats ou décision de juridiction internationale
- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite extérieure de la zone contiguë
- Limite revendiquée sans accord entre Etats

FACADE MEDITERRANEE - PACA

ZPF UNOC et intersections avec des aires marines protégées



Légende

Zone des 800/1000 m de profondeur

- Au sein d'une AMP
- Hors AMP et hors PELAGOS
- Hors AMP, au sein du sanctuaire PELAGOS

Aires marines protégées

- Site N2000, DHFF
- Parc naturel marin
- Parc national
- Sanctuaire PELAGOS

Délimitations maritimes

- Délimitation maritime avec accord entre Etats ou décision de juridiction internationale
- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite extérieure de la zone contiguë
- - - Limite revendiquée sans accord entre Etats

EDITEE LE : 14 / 4 / 2026

Production: DFM Med - OFB

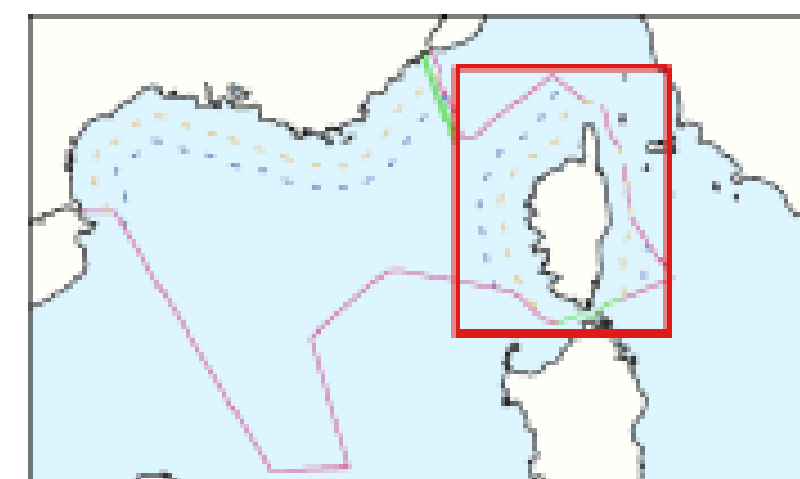
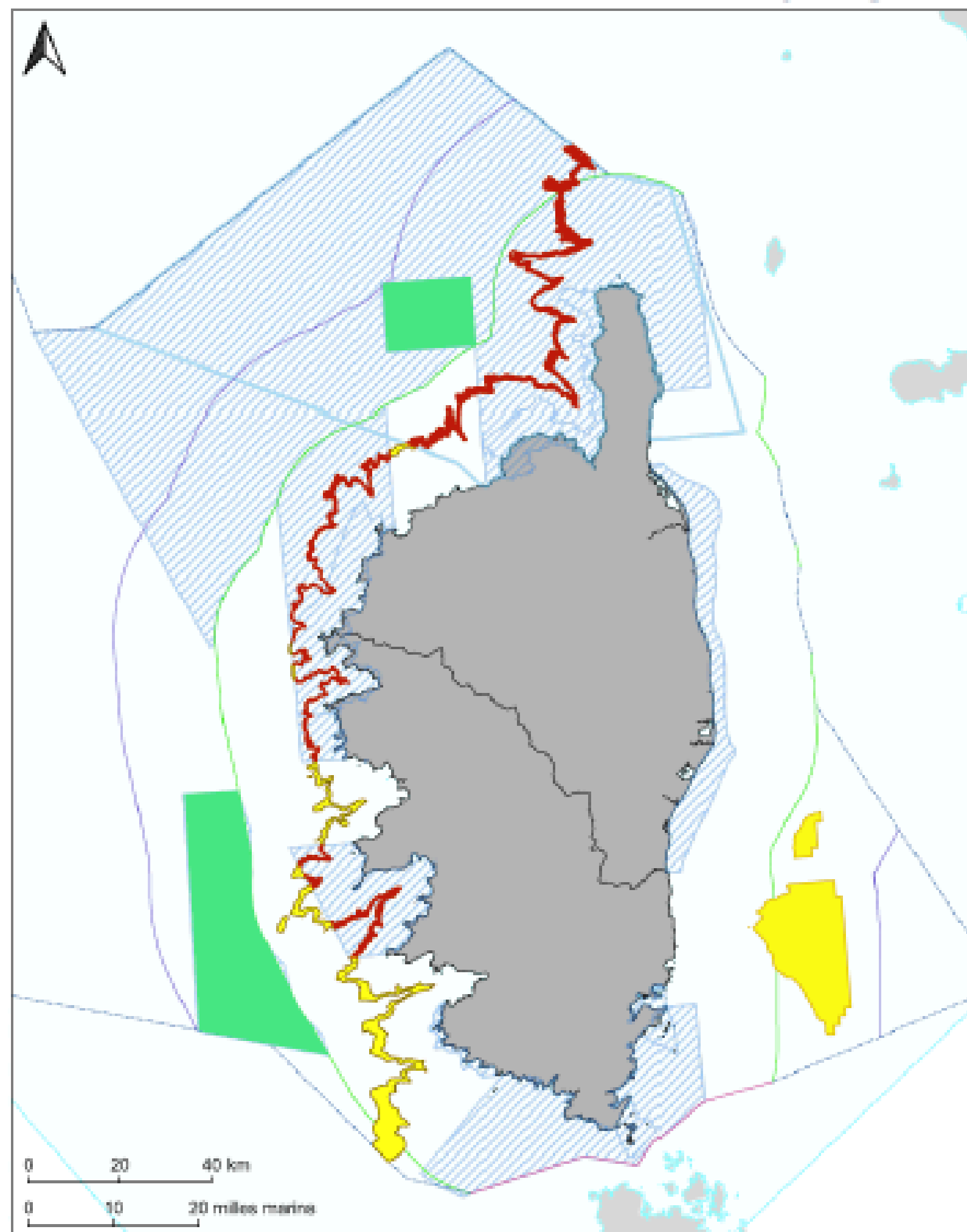
Sources des données : OFB, MTEC 2025

Fonds cartographiques : SHOM

Système de coordonnées : EPSG:2154

FACADE MEDITERRANEE - CORSE

ZPF UNOC et intersections avec des aires marines protégées



Légende

- Zone des -800/-1000m au sein d'une AMP
- Zone des -800/-1000m hors AMP, au sein du sanctuaire PELAGOS
- Sites n2000 au large

Aires marines protégées

- Site N2000, DHFF
- Parc naturel marin
- Sanctuaire PELAGOS

Délimitations maritimes

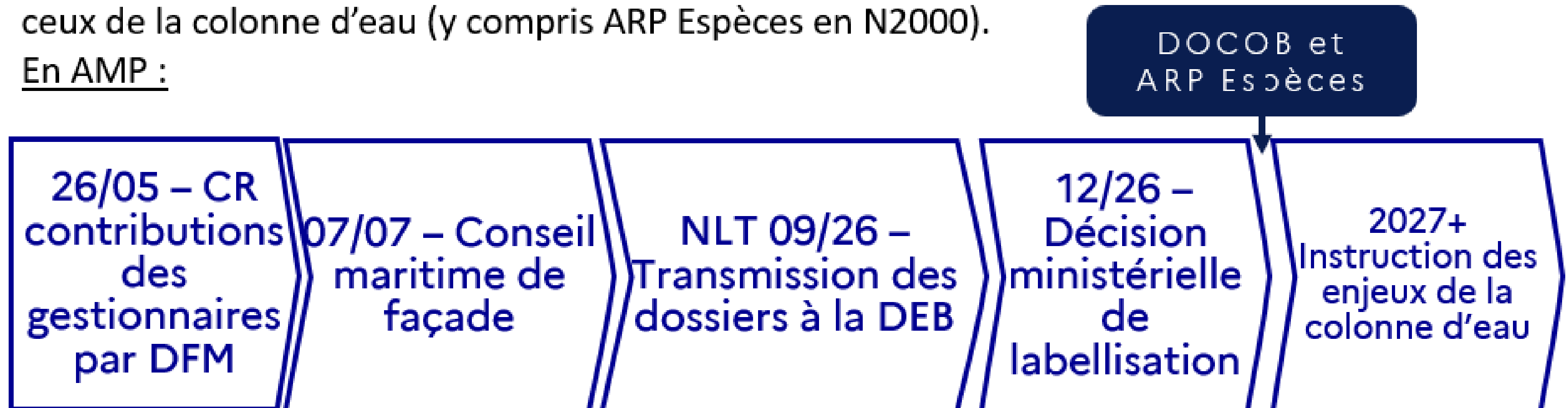
- Délimitation maritime avec accord entre Etat ou décision de juridiction internationale
- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite extérieure de la zone contiguë
- Limite revendiquée sans accord entre Etats

EDITEE LE : 14 / 4 / 2026
Production: DFM Med - OFB
Sources des données :
OFB, MTEC 2025
Fonds cartographiques :
SHOM
Système de coordonnées :
EPSG:2154

Procédure à mettre en œuvre pour une analyse simplifiée pour la labellisation en protection forte des zones identifiées dans le cadre de l'UNOC

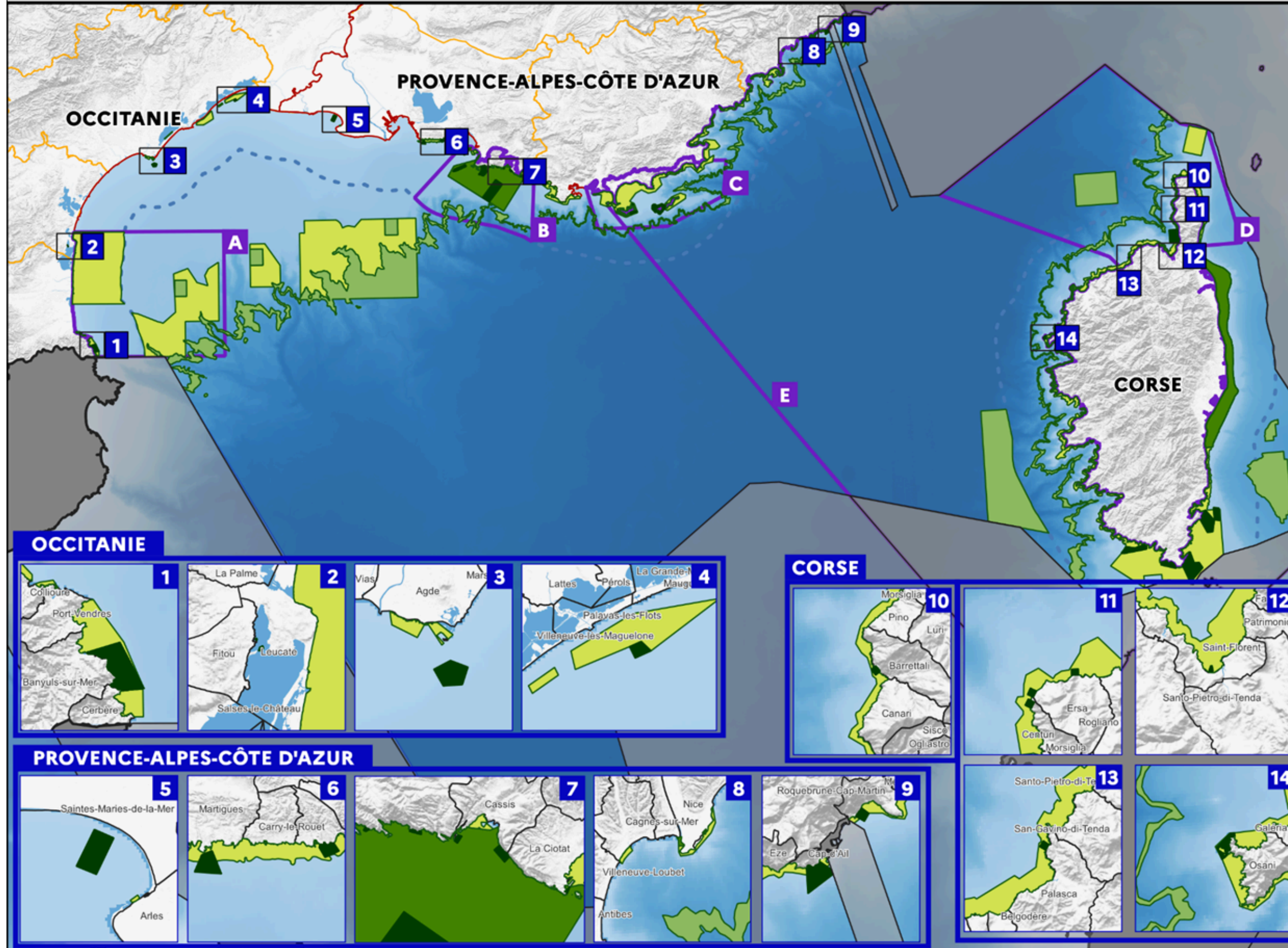
- **Qui ?** REMAR avec information du ou des gestionnaires de l'AMP pour les zones situées en AMP.
- **Comment ?** Dichotomie en/hors AMP (cf instruction technique du 8 septembre 2025).
 1. **Hors AMP**, l'analyse prend en compte uniquement les enjeux écologiques présents relatifs aux fonds marins
 2. **En AMP** ou lorsque ces zones se superposent avec des zones identifiées dans le cadre de la décision du 17 octobre 2024: procédure en 2 temps dissociant les enjeux des fonds (2026) de ceux de la colonne d'eau (y compris ARP Espèces en N2000).

En AMP :



Planification thématique

Zones de protection forte à horizon 2027



Limites administratives

- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
- Limites régionales
- Limites départementales

Zones de Protection Forte

Labellisées	0,24% labellisées
En cours de labellisation	0,98% labellisées
A horizon 2026	4,67% labellisées
A horizon 2027	8,82% labellisées

Aires marines protégées

- Parcs Nationaux, Parcs naturels marins, Sanctuaire Pélagos

Outil d'aide à la lecture

- Zoom cartographique

0 25 50 75 100 km

0 10 20 30 40 Nq

- A** Parc naturel marin du golfe du Lion
- B** Parc national des Calanques
- C** Parc national de Port-Cros
- D** Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate
- E** Sanctuaire Pélagos

Zoom Cartographique :

L'ensemble des zooms cartographiques présentés sont localisés d'Ouest en Est (Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse) afin d'en faciliter la lecture.

0 5 10 15 20 km

0 2,5 5 7,5 10 Nq



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

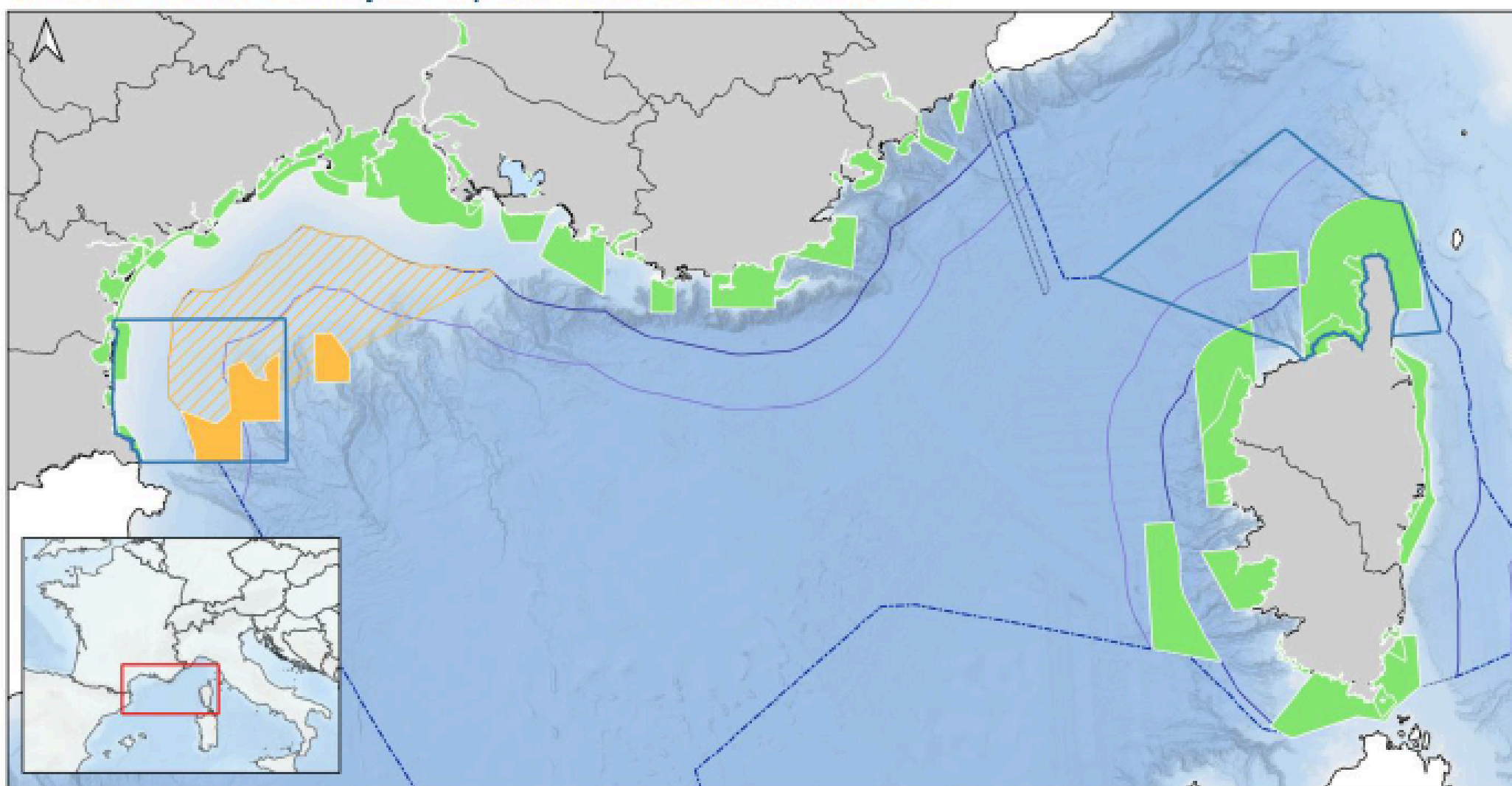
3. Analyses risque pêche : point d'avancement

Analyse risque pêche habitats

Avancement analyse risque pêche habitats (sites côtiers, lagunaires et au large)

FACADE MEDITERRANEE

Etat d'avancement des Analyses Risques Pêche dans les sites Natura 2000



Légende

Etat d'avancement des ARP

- Analyse en cours
- Analyse suspendue
- Analyse finalisée

Délimitations maritimes

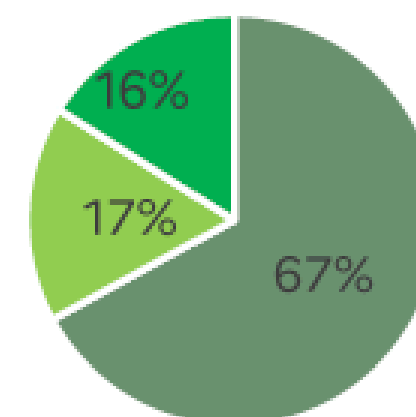
- Délimitation maritime avec accord entre Etats ou décision de juridiction internationale
- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite extérieure de la zone contiguë
- Limite revendiquée sans accord entre Etats

 Parc naturel marin

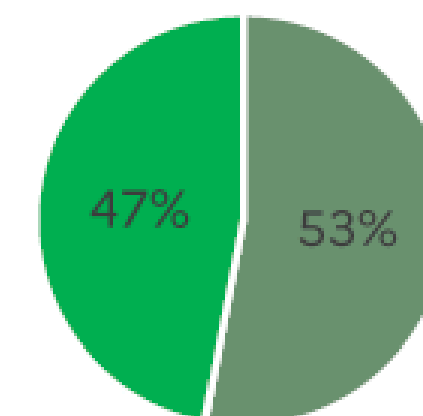
0 30 60 km
0 10 20 milles marins

EDITEE LE : 26 / 6 / 2026
Production: DFM Med - OFB
Sources des données : OFB, SHOM
Fonds cartographiques : Bathymétrie EMODNET 2022
Système de coordonnées : EPSG:2154

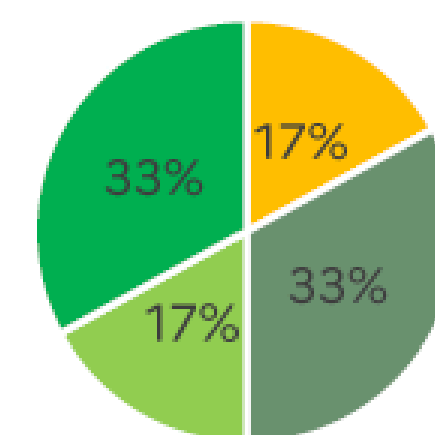
PACA



Corse



Occitanie



- Analyse en cours
- Analyse finalisée, concertation non démarrée
- Analyse finalisée, concertation en cours
- Analyse finalisée, concertation finalisée

Rappel niveau d'ambition pour protection biodiversité et suffisance mesures :

- Code environnement (art L.414-4) indique que lorsqu'un risque ne peut pas être écarté , une mesure pour réduire ce risque est à adopter
- Directives nature → mise en œuvre des mesures réglementaires de réduction du risque sur 100% surface à risque modérés ou forts (art.17 DHFF)
- Directive DCSMM → descripteur D6 avec maximum 2% perte autorisée de chaque habitats et maximum 25% de chaque habitat soumis à effet néfaste (perturbation physiques)
- Règlement restauration nature → objectif cible pour chaque groupe d'habitat
- Stratégie de protection des fonds marins (annonce UNOC-3)
- Document stratégique de façade

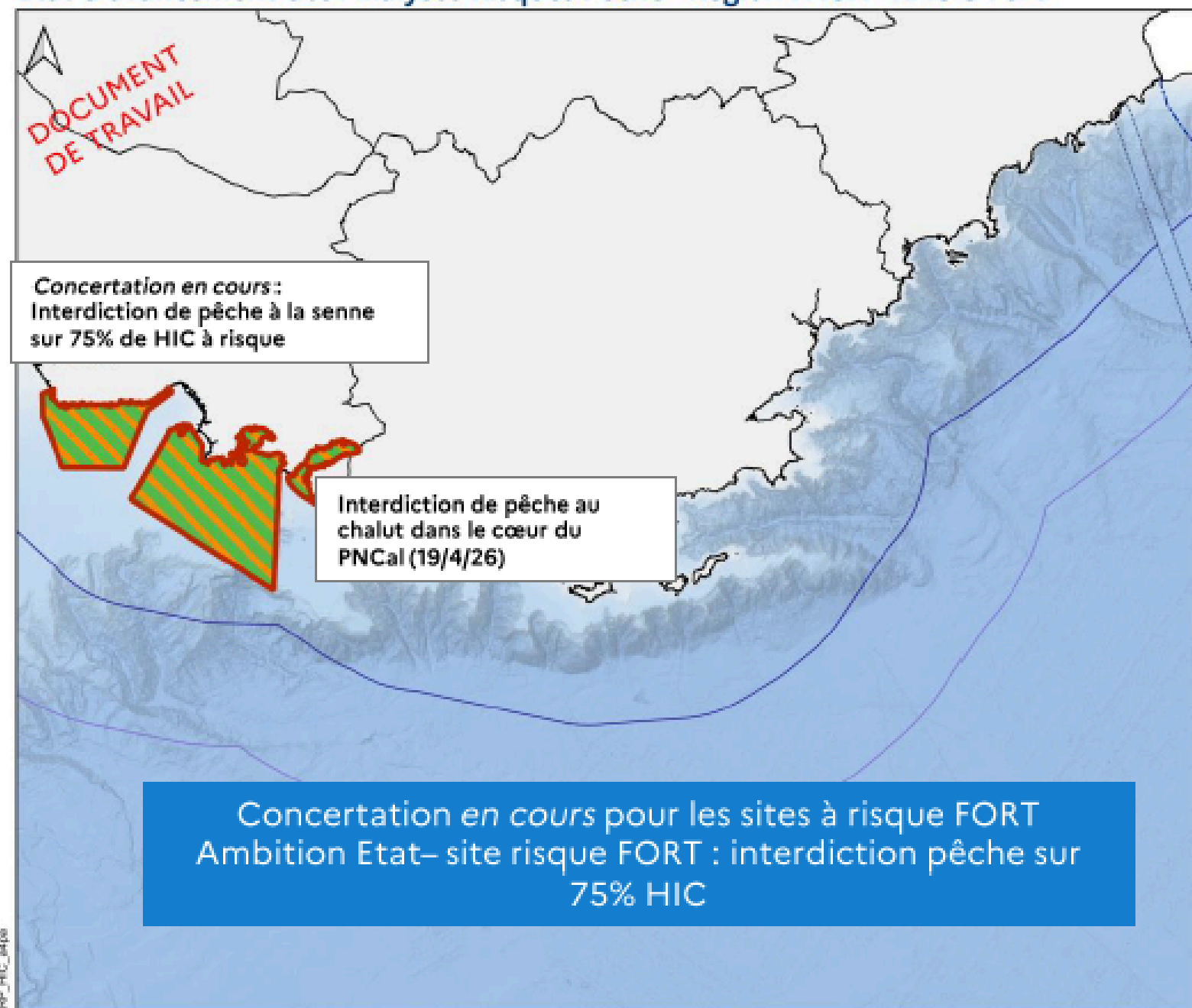
Propositions de mesures Etat :

- En cas de risque FORT : interdiction de pêche sur au moins 75% HIC à risque
- En cas de risque MODERE : interdiction de pêche sur au moins 10% HIC à risque

Avancement analyse risque pêche habitats - PACA

FACADE MEDITERRANEE

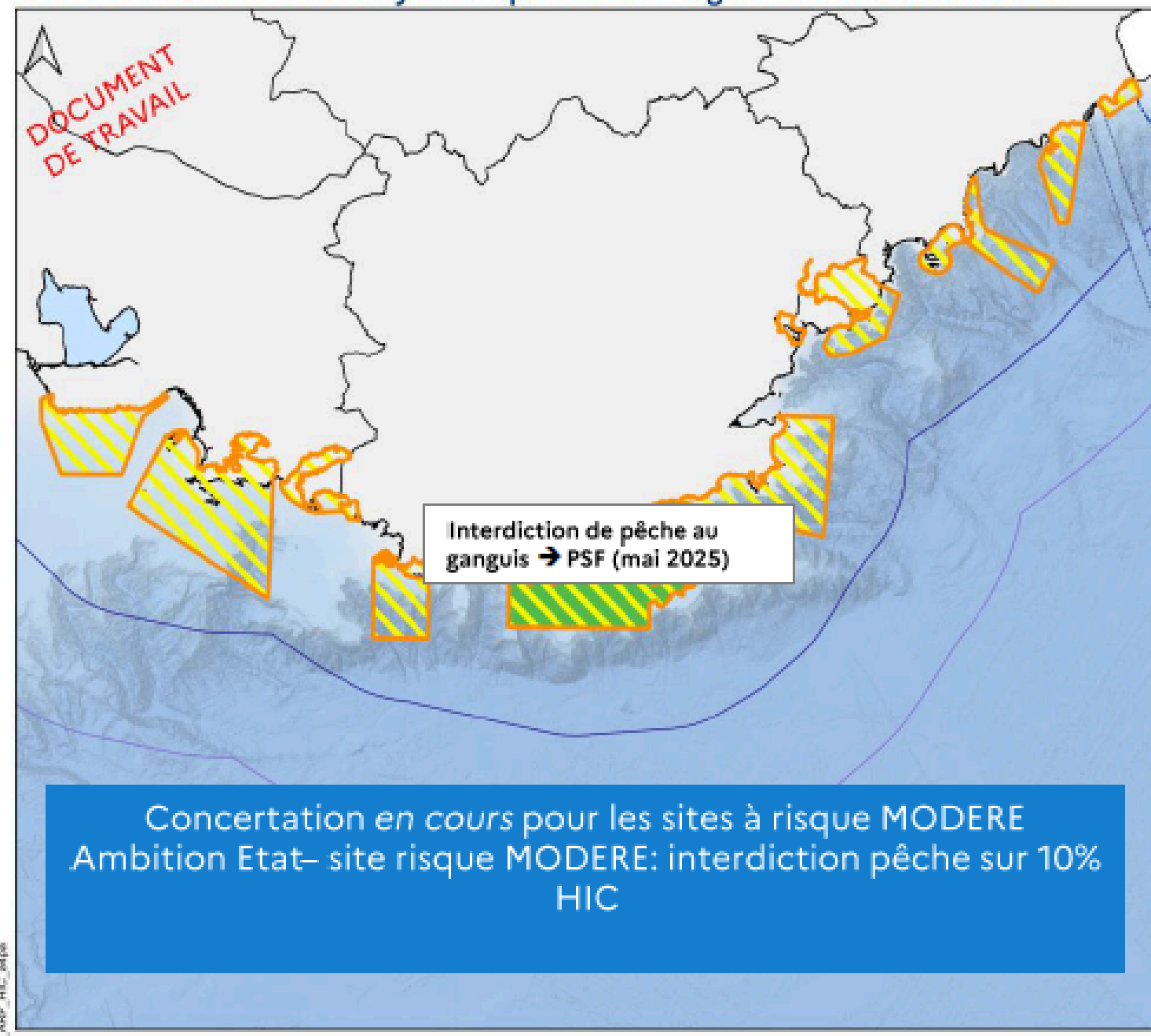
Etat d'avancement des Analyses Risques Pêche - Région PACA - RAOC Fort



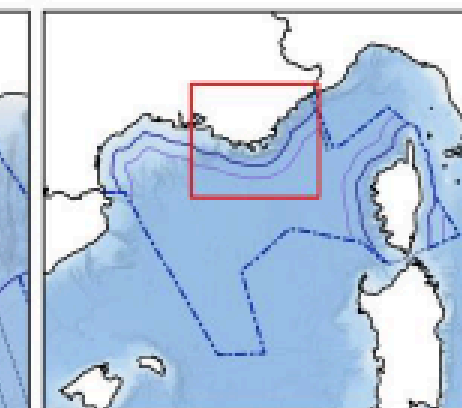
0 10 20 km
0 6 12 milles marins

FACADE MEDITERRANEE

Etat d'avancement des Analyses Risques Pêche - Région PACA - RAOC Modéré



0 10 20 km
0 6 12 milles marins



Légende

Résultat Analyse Risque Pêche

- RAOC Fort
- RAOC Modéré

Etat d'avancement des ARP

- Analyse terminée, concertation non débutée
- Analyse terminée, concertation en cours
- Analyse terminée, mise en œuvre des mesures

Délimitations maritimes

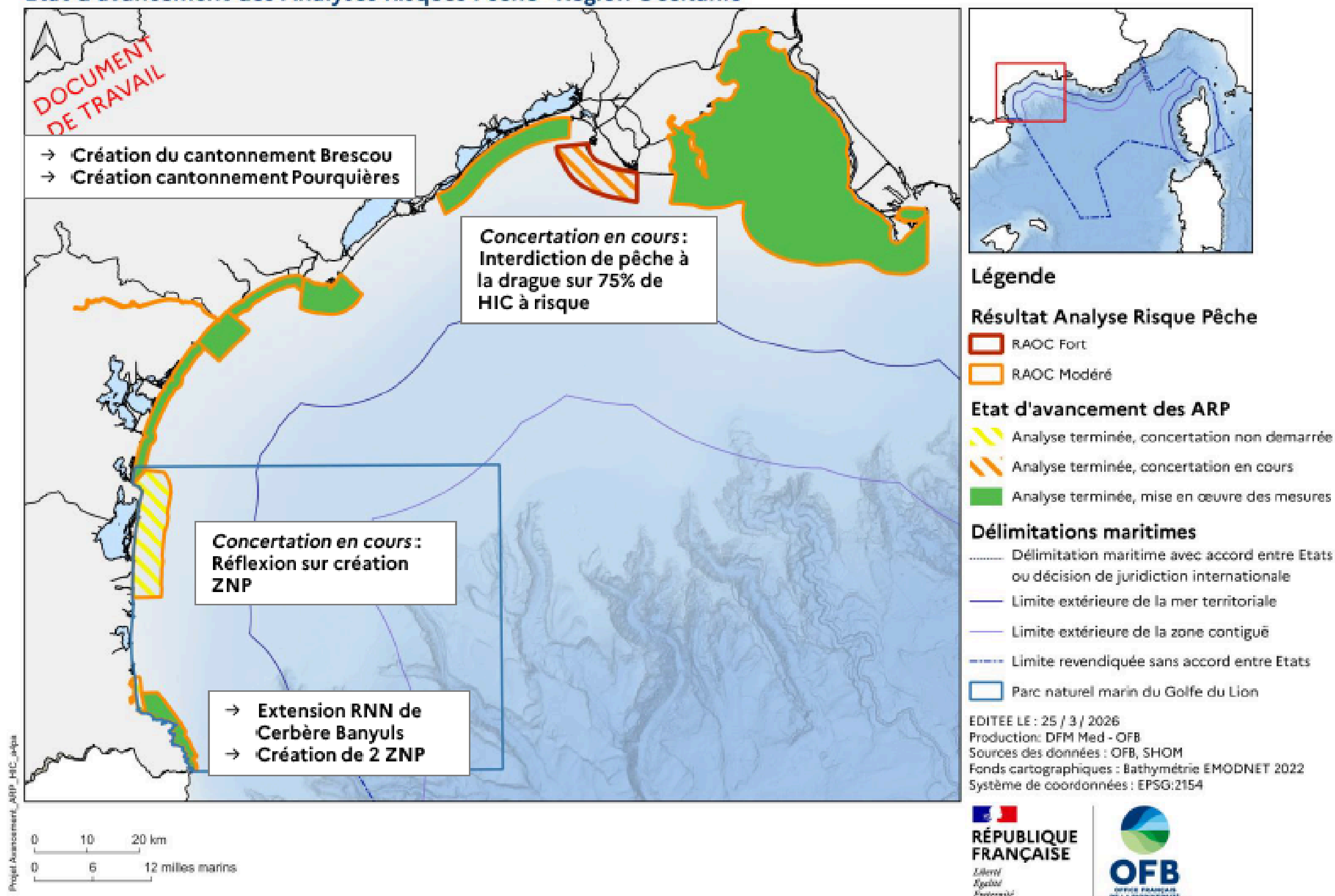
- Délimitation maritime avec accord entre Etats ou décision de juridiction internationale
- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite extérieure de la zone contiguë
- Limite revendiquée sans accord entre Etats

EDITEE LE : 18 / 3 / 2026
Production: DFM Med - OFB
Sources des données : OFB, SHOM
Fonds cartographiques : Bathymétrie EMODNET 2022
Système de coordonnées : EPSG:2154

Avancement analyse risque pêche habitats sites côtiers- OCCITANIE

FACADE MEDITERRANEE

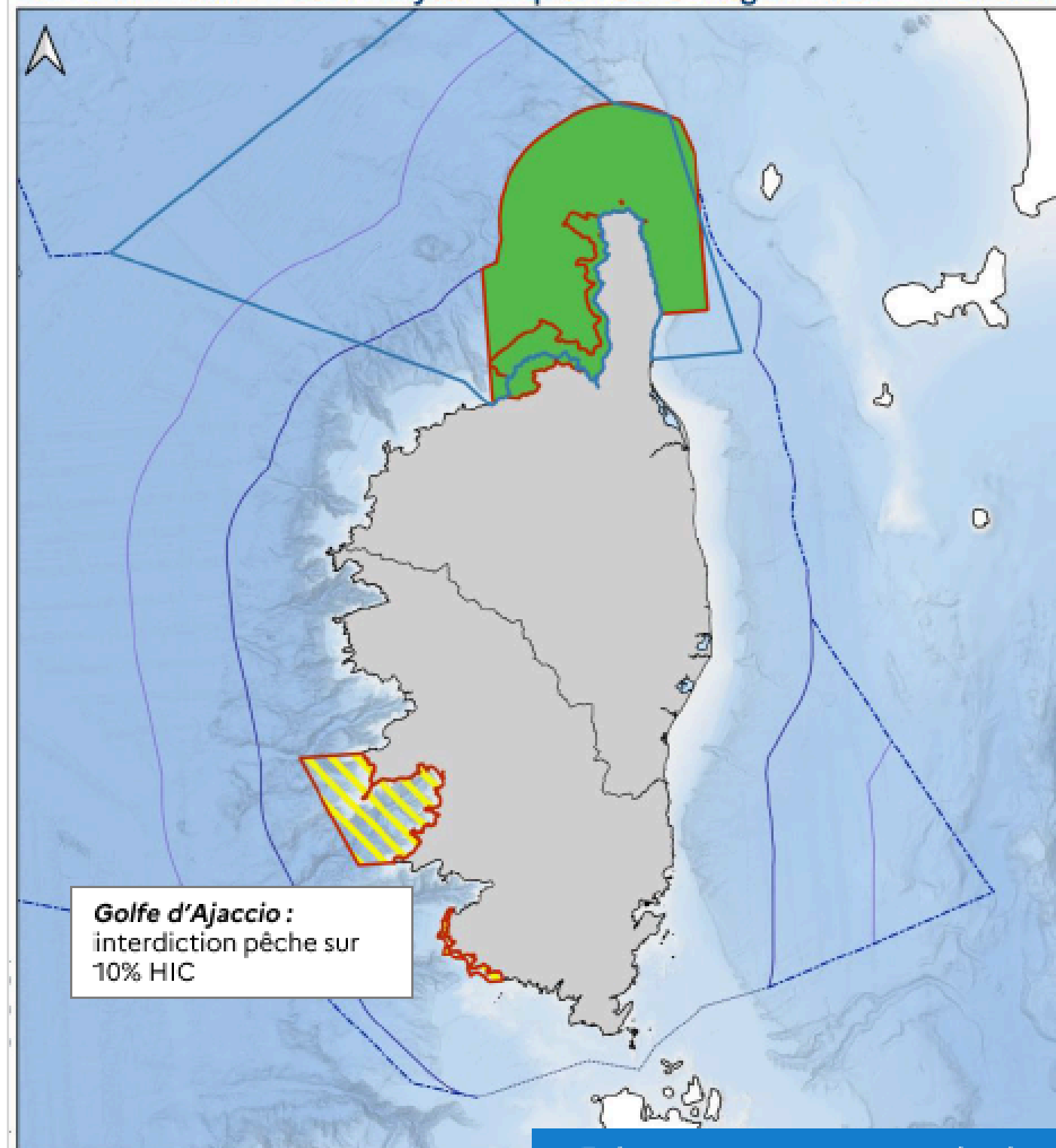
Etat d'avancement des Analyses Risques Pêche - Région Occitanie



Avancement analyse risque pêche habitats - Corse

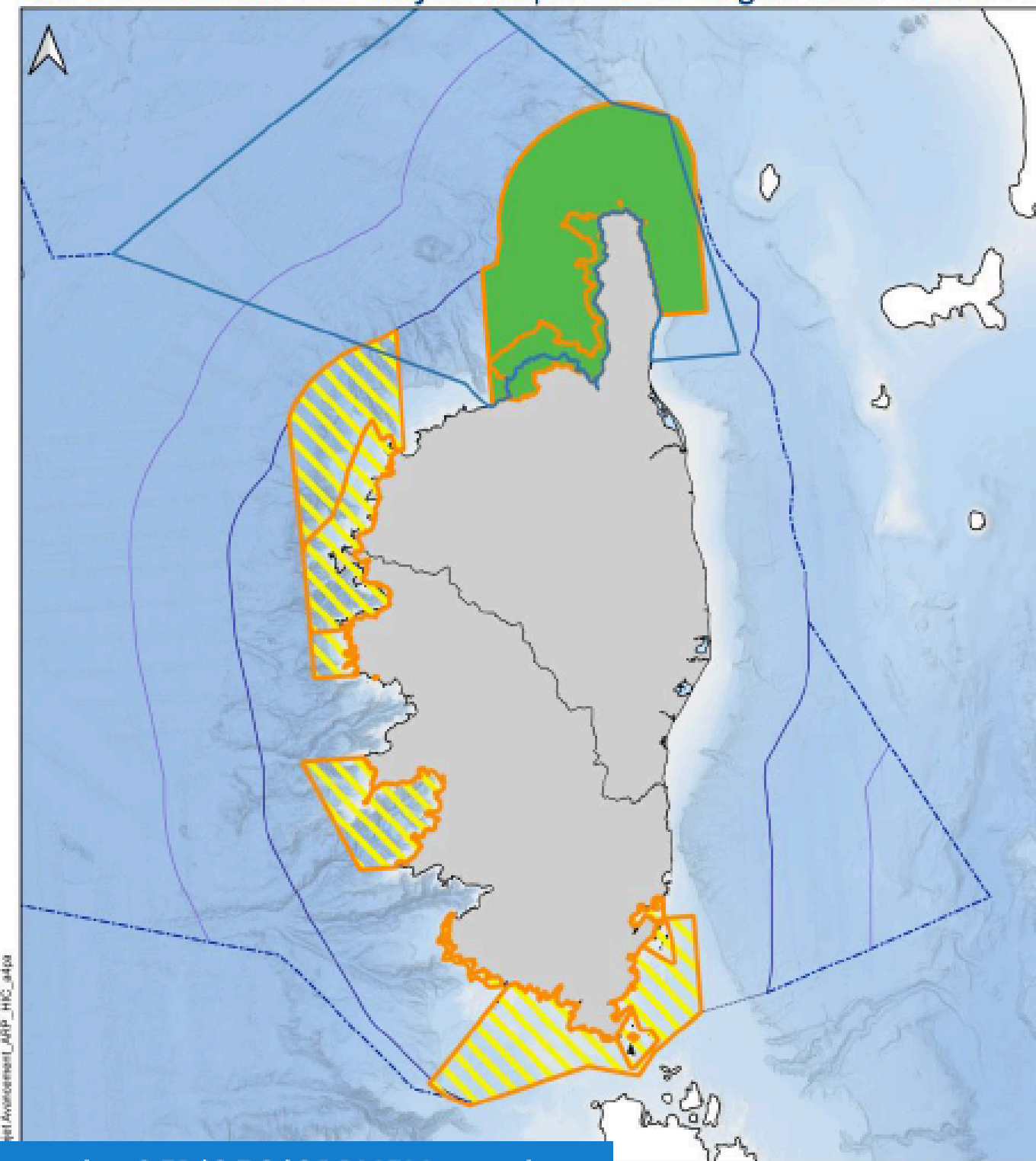
FACADE MEDITERRANEE

Etat d'avancement des Analyses Risques Pêche - Région PACA - RAOC Fort



FACADE MEDITERRANEE

Etat d'avancement des Analyses Risques Pêche - Région PACA - RAOC Modéré



Légende

Parc naturel marin

Résultat des ARP

RAOC FORT

RAOC MODERE

Etat d'avancement des ARP

Concertation non démarrée - propositions en cours

Concertation en cours

Concertation terminée - mises en oeuvre des mesures

Délimitations maritimes

Délimitation maritime avec accord entre Etats
ou décision de juridiction internationale

Limite extérieure de la mer territoriale

Limite extérieure de la zone contiguë

Limite revendiquée sans accord entre Etats

0 10 20 km 0 6 12 milles marins

EDITEE LE : 29 / 6 / 2026

Production: DFM Med - OFB

Sources des données : OFB, SHOM

Fonds cartographiques : Bathymétrie EMODNET 2022

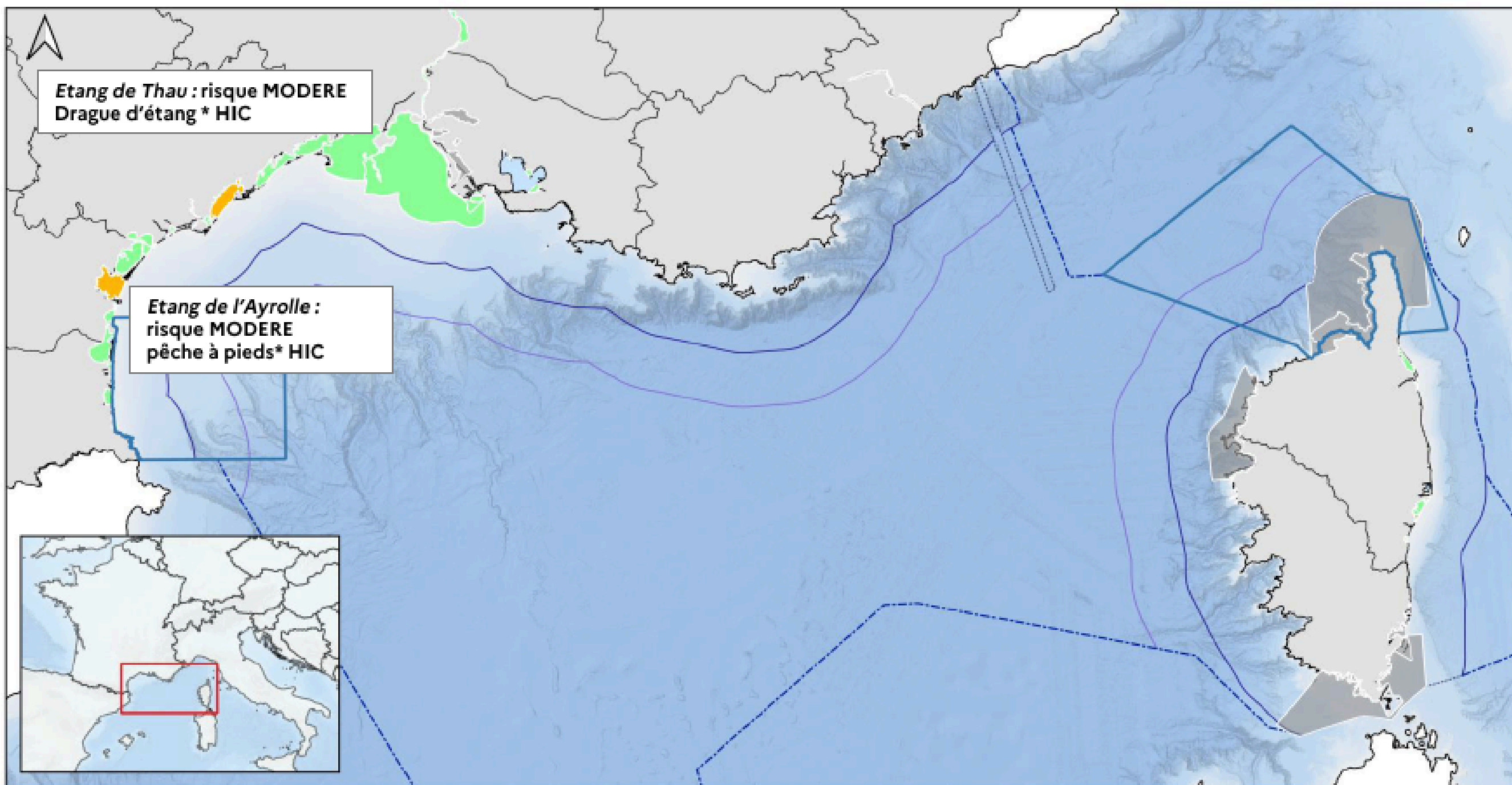
Système de coordonnées : EPSG:2154

Echanges en cours au sein du partenariat OFB/OEC/CRPMEM pour les propositions de mesures

Avancement analyse risque pêche habitats – sites lagunaires

FACADE MEDITERRANEE

Etat d'avancement des Analyses Risques Pêche dans les sites Natura 2000 lagunaires



Légende

ARP sur les sites N2000 contenant l'HIC 1150

- Pas de pêche professionnelle
- Pas de risque identifié
- Risque modéré

Délimitations maritimes

- Délimitation maritime avec accord entre Etats ou décision de juridiction internationale
- Limite extérieure de la mer territoriale
- Limite extérieure de la zone contiguë
- Limite revendiquée sans accord entre Etats

0 10 20 milles marins

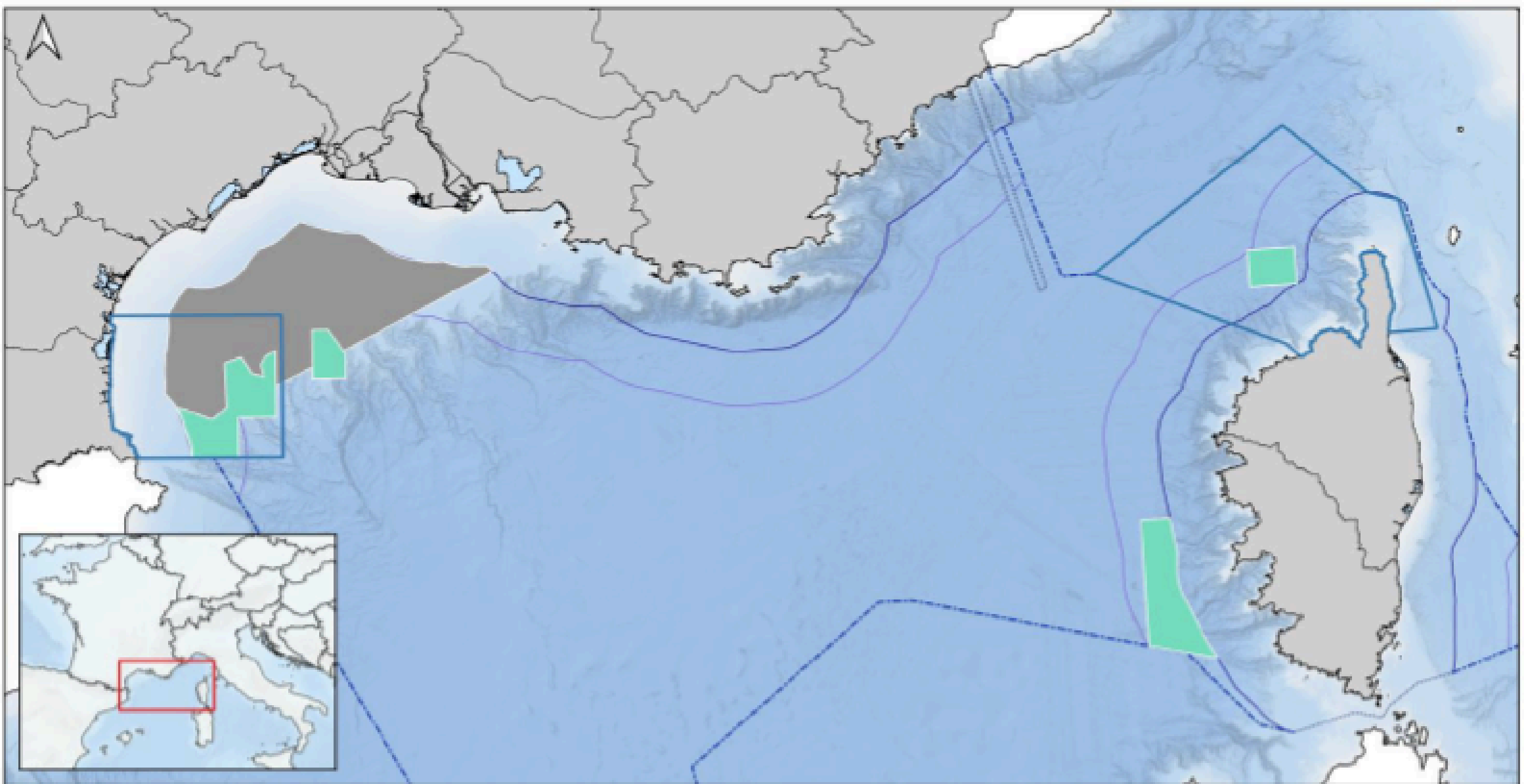
0 30 60 km

EDITEE LE : 29 / 6 / 2026
Production: DFM Med - OFB
Sources des données : OFB, SHOM
Fonds cartographiques : Bathymétrie EMODNET 2022
Système de coordonnées : EPSG:2154

Avancement analyse risque pêche habitats – sites au large

FACADE MEDITERRANEE

Etat d'avancement des Analyses Risques Pêche dans les sites Natura 2000 au large



Légende

Parc naturel marin
Sites N2000 au large

Analyse suspendue
Analyse en cours

Délimitations maritimes

..... Délimitation maritime avec accord entre États
ou décision de juridiction internationale
— Limite extérieure de la mer territoriale
— Limite extérieure de la zone contiguë
- - - Limite revendiquée sans accord entre États

0 30 60 km
0 10 20 milles marins

EDITEE LE : 29 / 6 / 2026
Production: DFM Med - OFB
Sources des données : OFB, SHOM
Fonds cartographiques : Bathymétrie EMODNET 2022
Système de coordonnées : EPSG:2154

→ L'analyse sur le site N2000 « grand dauphin » est actuellement mise en suspens par la DEB

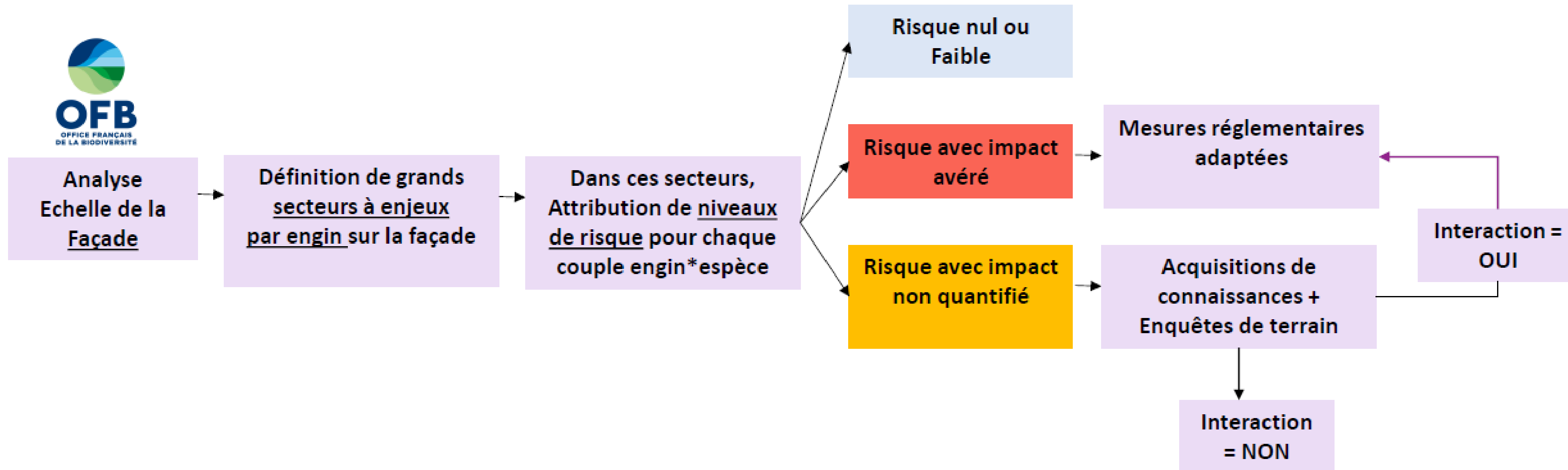
→ L'analyse ARP HIC est en cours pour les deux autres sites au large de l'Occitanie (cartographie de l'habitats réalisée)

→ L'analyse ARP en Corse pas nécessaire car absence de pêche professionnelle

Analyse risque pêche espèces

Comment faire ?

ARP EIC

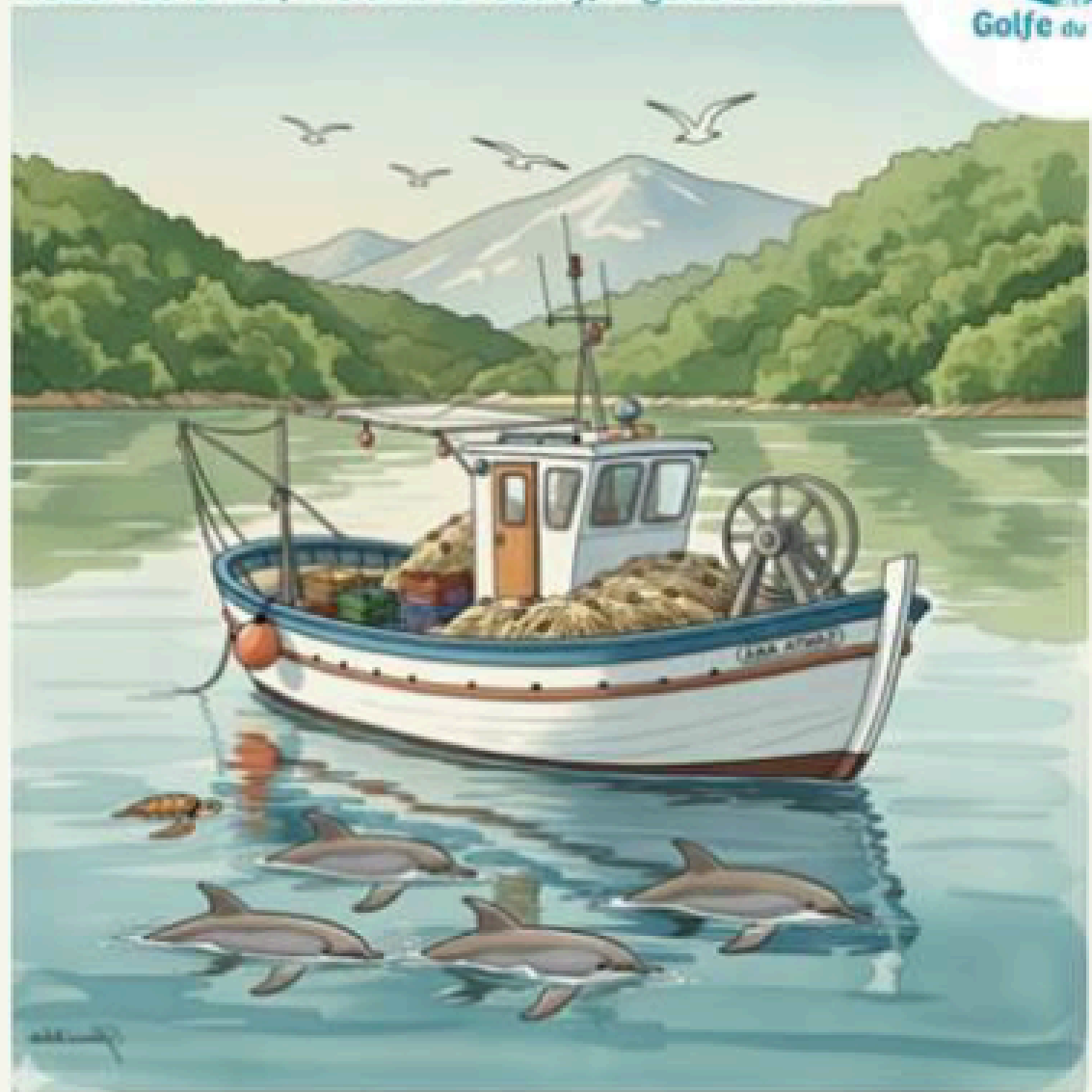


RAOC = Risque d'atteinte aux objectifs de conservation

Zoom tests de dispositifs au PNMGL

INVITATION OFFICIELLE
LANCEMENT DES TESTS DE DISPOSITIFS
29 janvier 2026, 15h30
Maison de la mer, 475 av Eric Tabarly, Argelès-sur-Mer



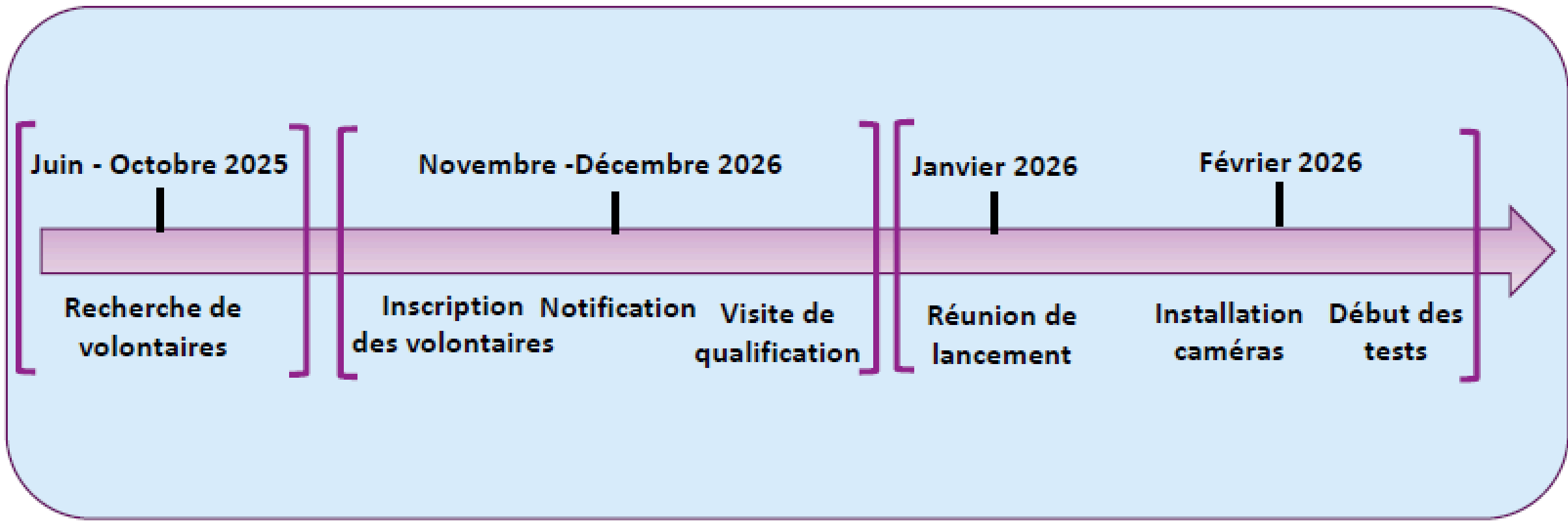


Projet FEAMPA ARP : étude des interactions engins de pêche - espèces marines protégées

Programme :
Remise des dispositifs
Présentation des protocoles
Café partagé



- 6 pêcheurs volontaires en Occitanie dont 5 pêcheurs volontaires au PNMGL (43% de l'objectif national localisé en Méditerranée !)
- Au PNM : 4 fileyeurs + 1 palangrier
- Système de caméra embarquée
- Dispositifs testés :
 - LED
 - Ralingue Acoustique
 - Banderoles d'Effarouchement



Calendrier du projet FEAMPA ARP - Espèces

 Productions cartographiques (MAJ)
 Calendrier gouvernance
 Livrables



Observations embarquées (mars 26 pour les conclusions)

Identification
des pêcheurs
pour les tests

Tests de dispositifs techniques

Enquêtes pêcheurs

Gt analyses de données

05.12 : COPIL
du projet
FEAMPA ARP

9 et 28 avril
:Réunions
technique avec les
comités des
pêches

10 avril : Gt
national
engins*espèces

18 mai :Gt
national
engins*espèces

19 mai :Réunion
technique avec les
comités des
pêches

28 mai : réunion
sphère état

4.06 COPIL du
projet
FEAMPA ARP
-niveaux de
risque

Sem du 15.06
Livraison aux
Gt ad hoc des
niveaux de
risque à
l'échelle
grands
secteurs

25 Juin : Gt ad
hoc MMN

1^{er} Jui : Gt ad
inter-façade
GNB

Information du
conseil de
gestion (PNM)

Livraison
complémentaire
aux Gt ad hoc :
rapports analyses
et enquêtes

Fin sept-début
octobre :
Organisation des Gt
ad hoc (toutes
façades) – validation
des niveaux de risque

Réunions techniques avec les
comités des pêches - mesures

COPIL du
projet
FEAMPA ARP
– scénarios sur
les
propositions
de mesures

Information
du conseil de
gestion (PNM)

Information
du conseil de
gestion
(PNM)

Recueil de
l'ensemble
des
propositions
de mesures
par le Gt ad
hoc et
organisation
de la phase de
concertation
par l'autorité
compétente

Rappel du calendrier de la gouvernance ARP EIC :

- **Livraison de niveaux de risque** de l'OFB aux services le 15/06/2026
- **Contrargumentaire des comités** attendu pour le 31/07/2026
- **Validation des niveaux de risque pour façade Med** - octobre 2026 lors du GT ad hoc
- /!\ Pas de vote en COPIL 2026 sur la mise en œuvre des mesures réglementaires
- **Livraison des propositions de mesures OFB espèces** aux services de l'état en GT ad hoc de décembre 2026
- Concertation en 2027 avec la profession
- Arbitrage des mesures courant 2027
- Adoption des mesures en 2027 pour une mise en œuvre en 2028

/!\ Régionalisation à anticiper



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

4. Concertation relative au projet d'infrastructure de transport d'hydrogène (BarMar)

BarMar

Canalisation maritime de transport d'hydrogène renouvelable

Conseil Maritime de Façade Méditerranée

Marseille – 7 juillet 2026



natran

OGE

REN

TEREGA



Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion
en Europe de l'Union européenne

07/07/2026

PROGRAMME



Rappels sur le projet

1

Le dialogue maritime engagé

2

Calendrier prévisionnel

3



Rappels sur le projet

BarMar, canalisation maritime de transport d'hydrogène renouvelable

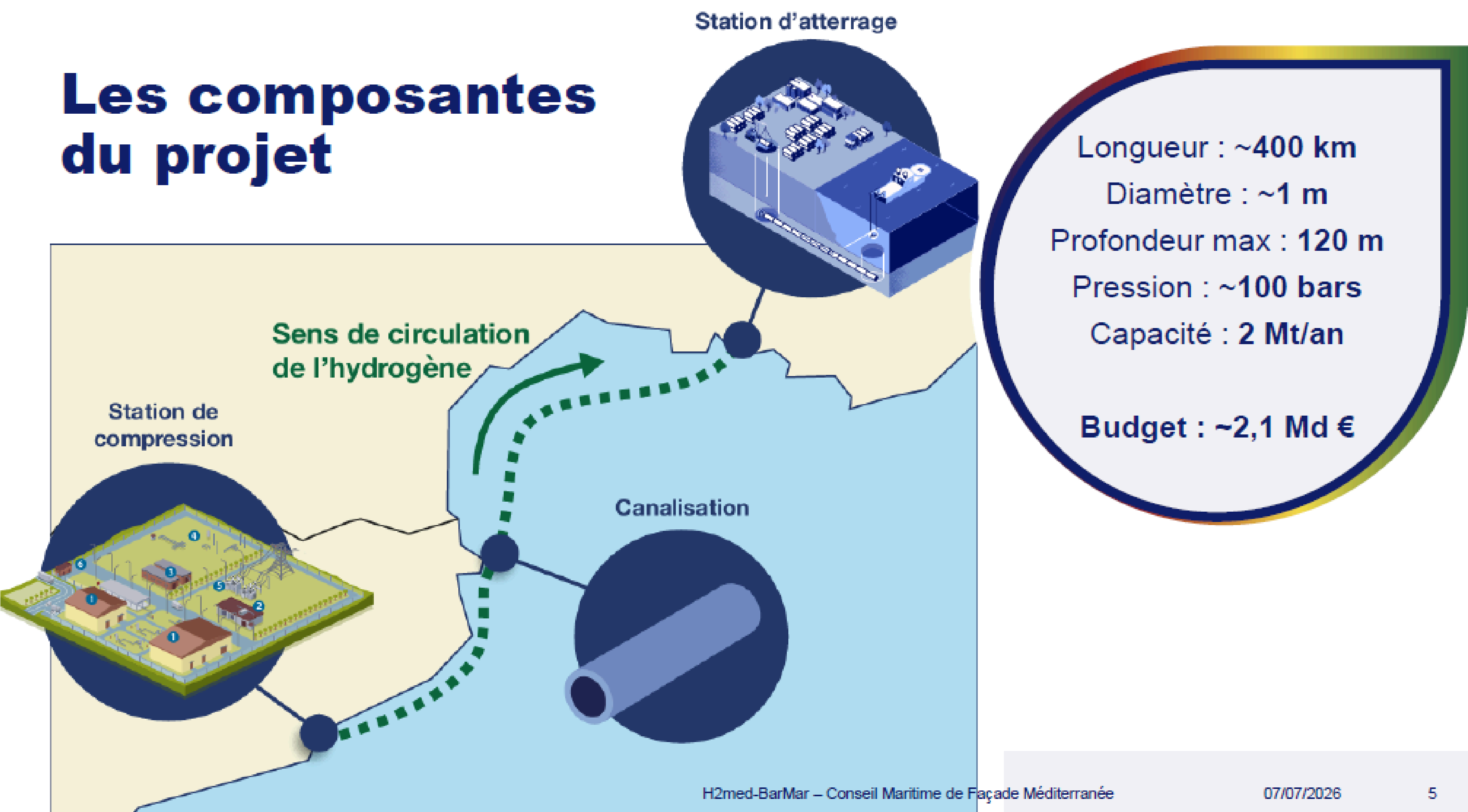
Qui porte le projet BarMar ?



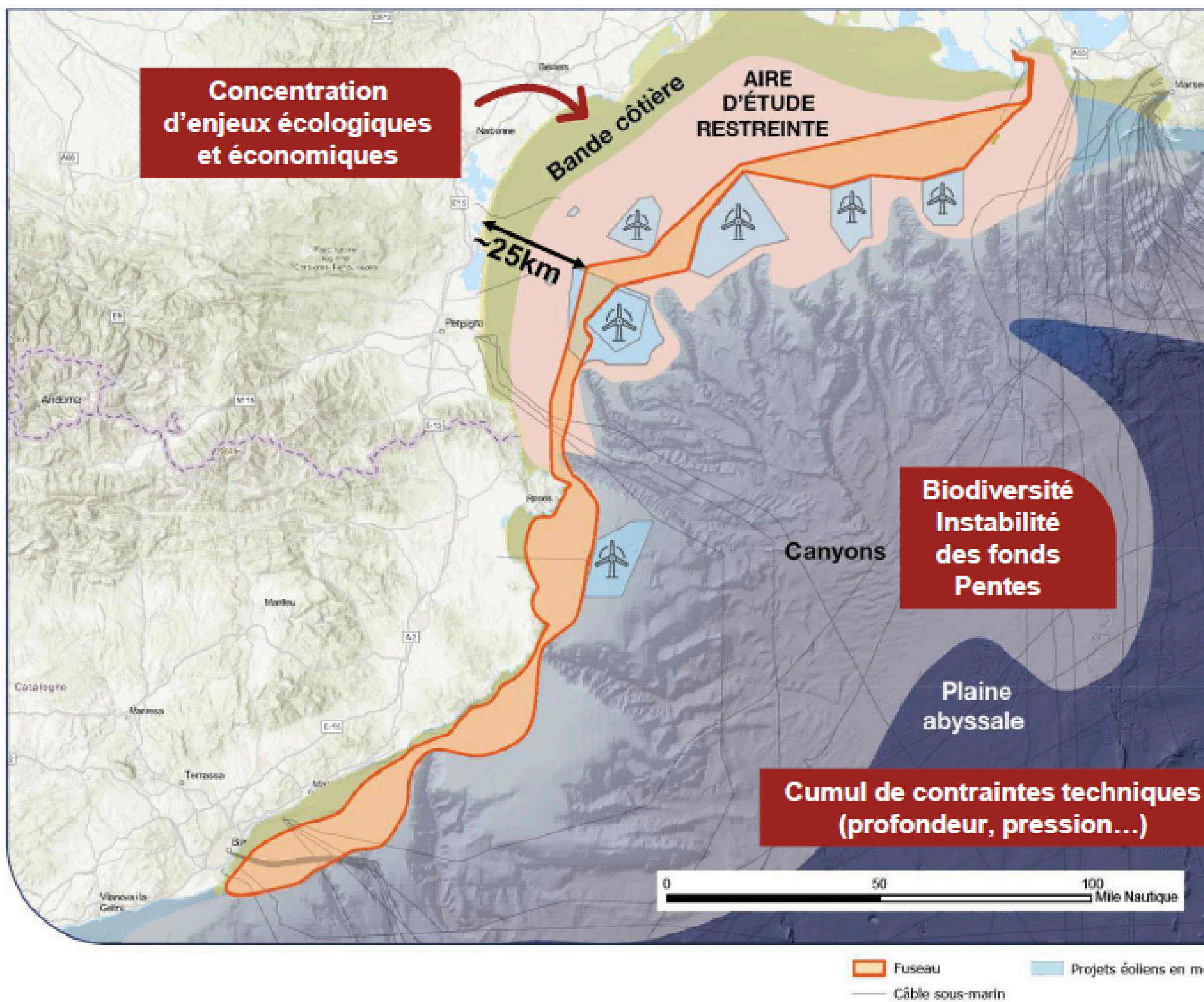
Société de projet créée en juillet 2025

Dédiée au développement et à l'exploitation de la canalisation **BarMar**

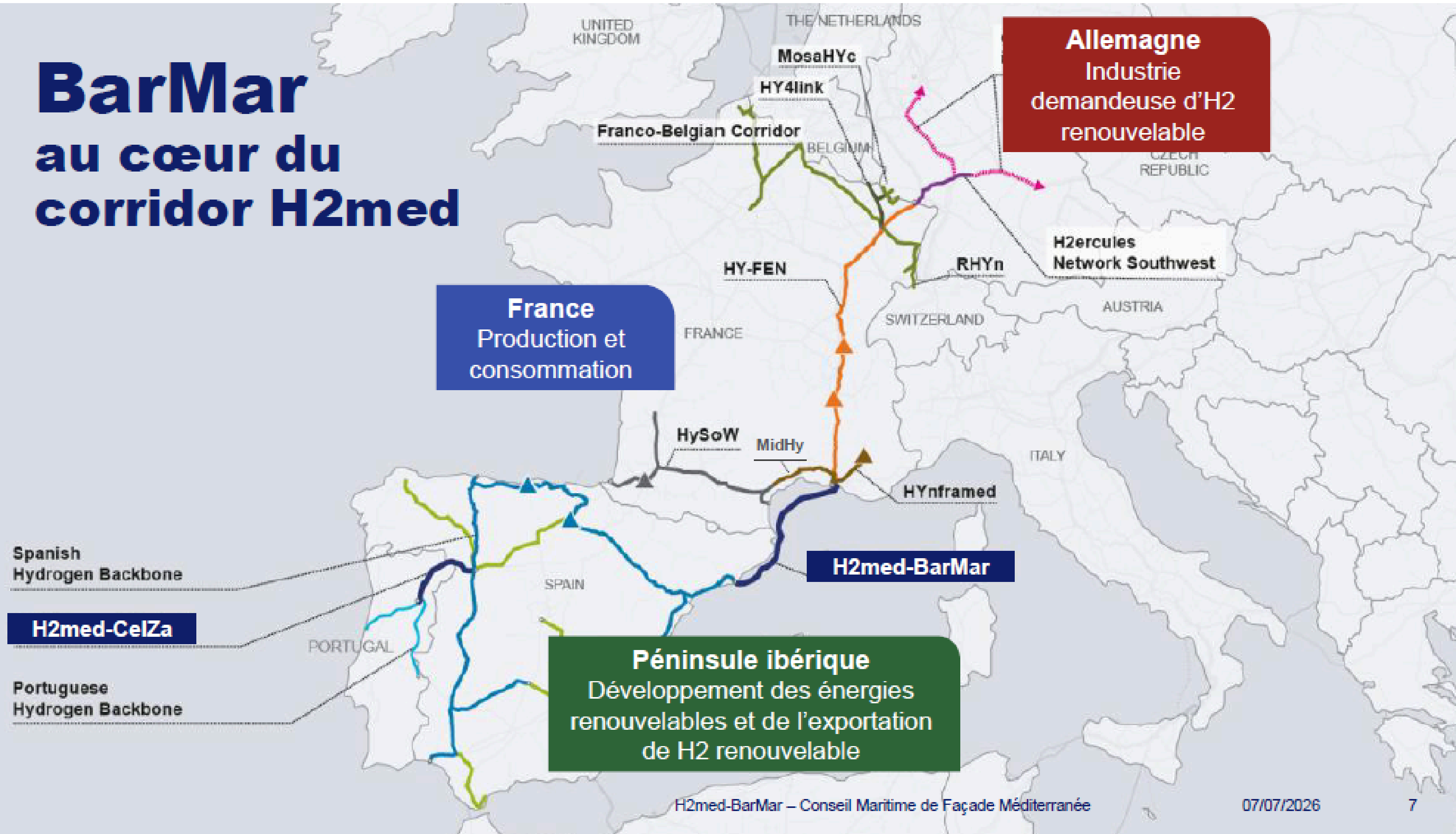
Les composants du projet



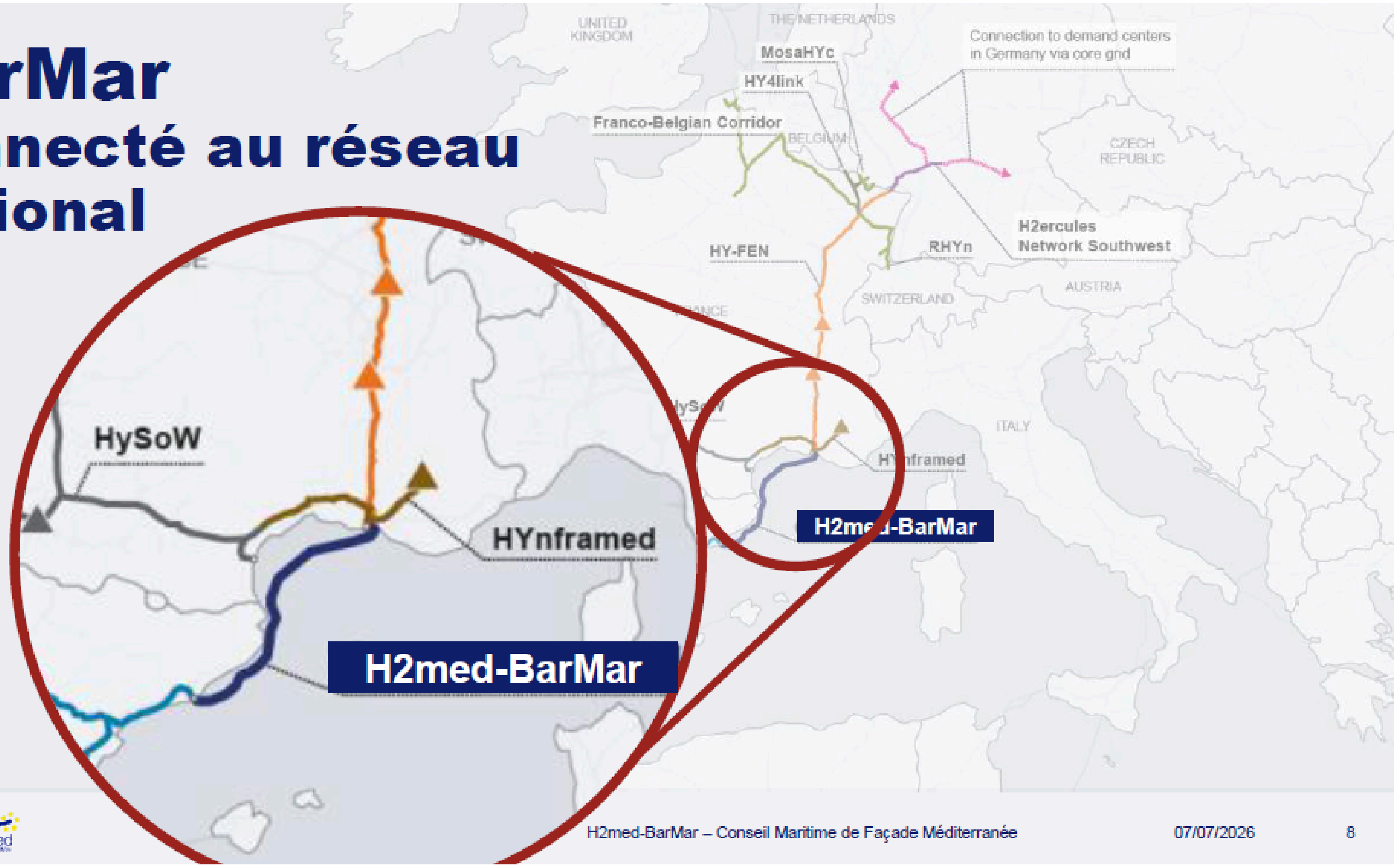
Localisation fuseau du projet



BarMar au cœur du corridor H2med



BarMar connecté au réseau national



25 temps d'échanges sur le territoire



RÉUNIONS PUBLIQUES

- 1** 6 mai : Réunion de lancement de la concertation à Gruissan
- 21** 17 juin : Réunion intermédiaire de restitution au Canet-en-Roussillon
- 24** 6 juillet : Réunion de clôture de la concertation à Fos-sur-Mer

TABLES-RONDES THÉMATIQUES

- 2** 7 mai : Tables-rondes thématiques à Gruissan

CONFÉRENCES DÉBATS

- 4** 20 mai : Conférence débat « biodiversité marine », à Argelès-sur-Mer
- 8** 27 mai : Conférence débat « filière hydrogène en Occitanie », à Narbonne
- 13** 2 juin : Conférence débat « pêche & infrastructures énergétiques », à Sète
- 16** 8 juin : Conférence débat « hydrogène & industrie », à Port-Saint-Louis-du-Rhône

DÉBATS JEUNES

- 6** 21 mai : Ecole Sup-EnR à Perpignan
- 10** 28 mai : Lycée Louise Michel de Narbonne
- 12** 2 juin : Lycée de la Mer de Sète
- 20** 10 juin : Polytech Marseille

GROUPES DE TRAVAIL

- 7** 27 mai : Groupe de travail « économie » avec la CCI de l'Aude, à Narbonne

VISITES

- 5** 21 mai : Visite en bateau depuis Port-Vendres
- 11** 29 mai : Visite de l'usine Hyd'Occ à Port-la-Nouvelle
- 17** 9 juin : Visite en bateau du Golfe de Fos
- 18** 9 juin : Visite de la station d'atterrissage de Fos-sur-Mer

WEBINAIRES / AUTRES

- 15** 3 juin : « Face aux lecteurs » de Midi Libre
- 22** 22 juin : Webinaire « sécurité »
- 23** 23 juin : Webinaire d'échanges et d'approfondissement

DÉBATS MOBILES

- 3** 11 juin : Salon des maires des P-O (Perpignan)
- 9** 28 mai : Marché dans l'Aude
- 14** 3 juin : Marché dans l'Hérault
- 19** 9 juin : Marché dans les Bouches-du-Rhône

(Détails sur www.registre-numerique.tri-barma.fr)



En direct & en replay



En replay



Sur inscription

La concertation en images



Lycée de la mer de Sète (02/06)



Conférence-débat à Port-Saint-Louis (08/06)



Réunion de lancement à Gruissan (06/05)

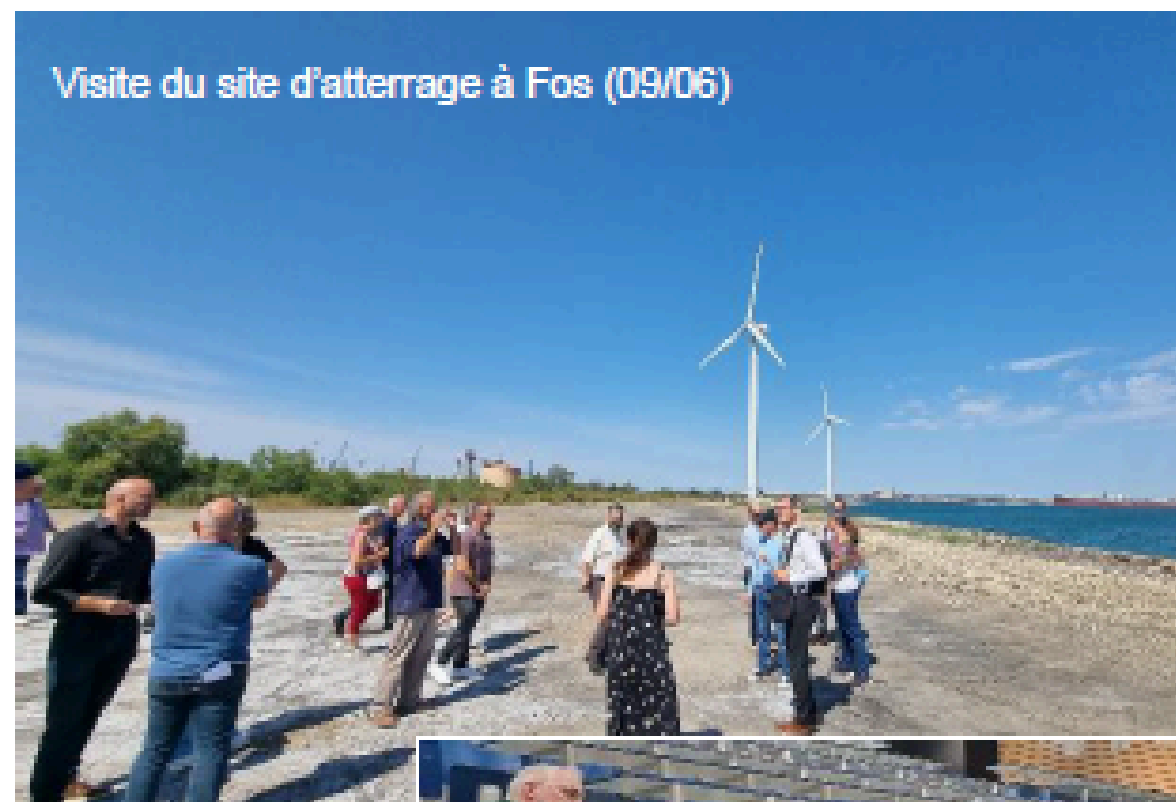
La concertation en images

Marché de Sète
(03/06)

Visite de l'usine Hyd'Occ à Port-la-Nouvelle (29/05)



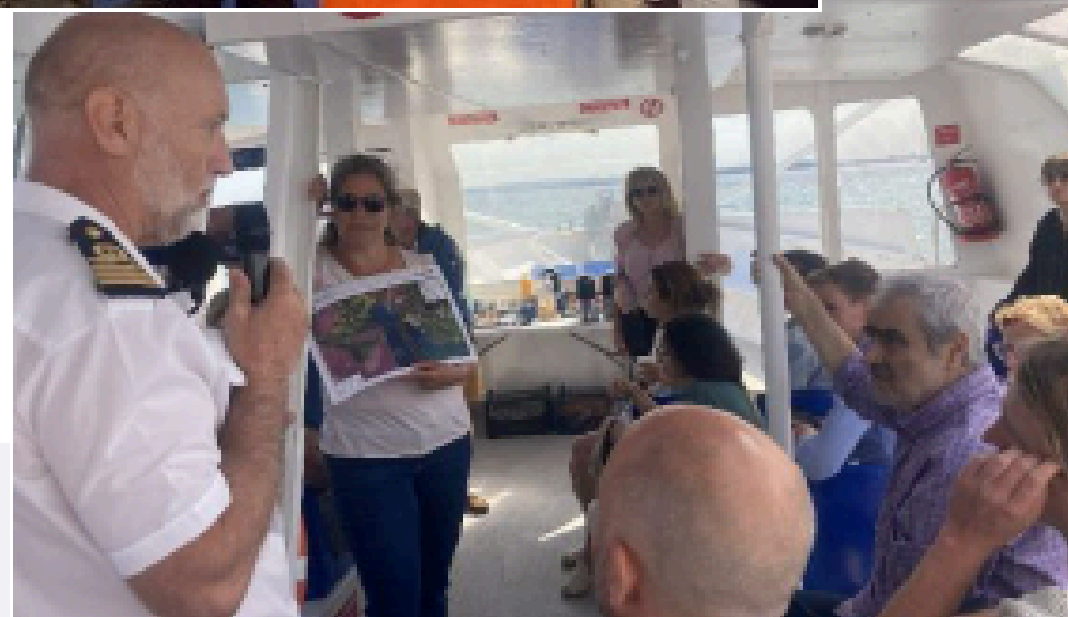
Visite du site d'atterrage à Fos (09/06)



Polytech Marseille (10/06)



Visite en bateau
du Golfe de Fos
(09/06)



La concertation en chiffres...

25 temps d'échange
organisés sur le territoire
dont

324

Participants aux
différents temps
d'échanges

12 821

Visiteurs sur le site
de concertation

Visites
de sites

4

Conférences-
débat

4

Débats
jeunes

4

4

Débats
mobiles

plus de

220

Questions et avis
lors des temps
d'échange

et **6 232**

Visiteurs sur le site
BarMar en français

7 500

Flyers mis à
disposition
des communes

25

Contributions
en ligne

+

5

Cahiers
d'acteurs

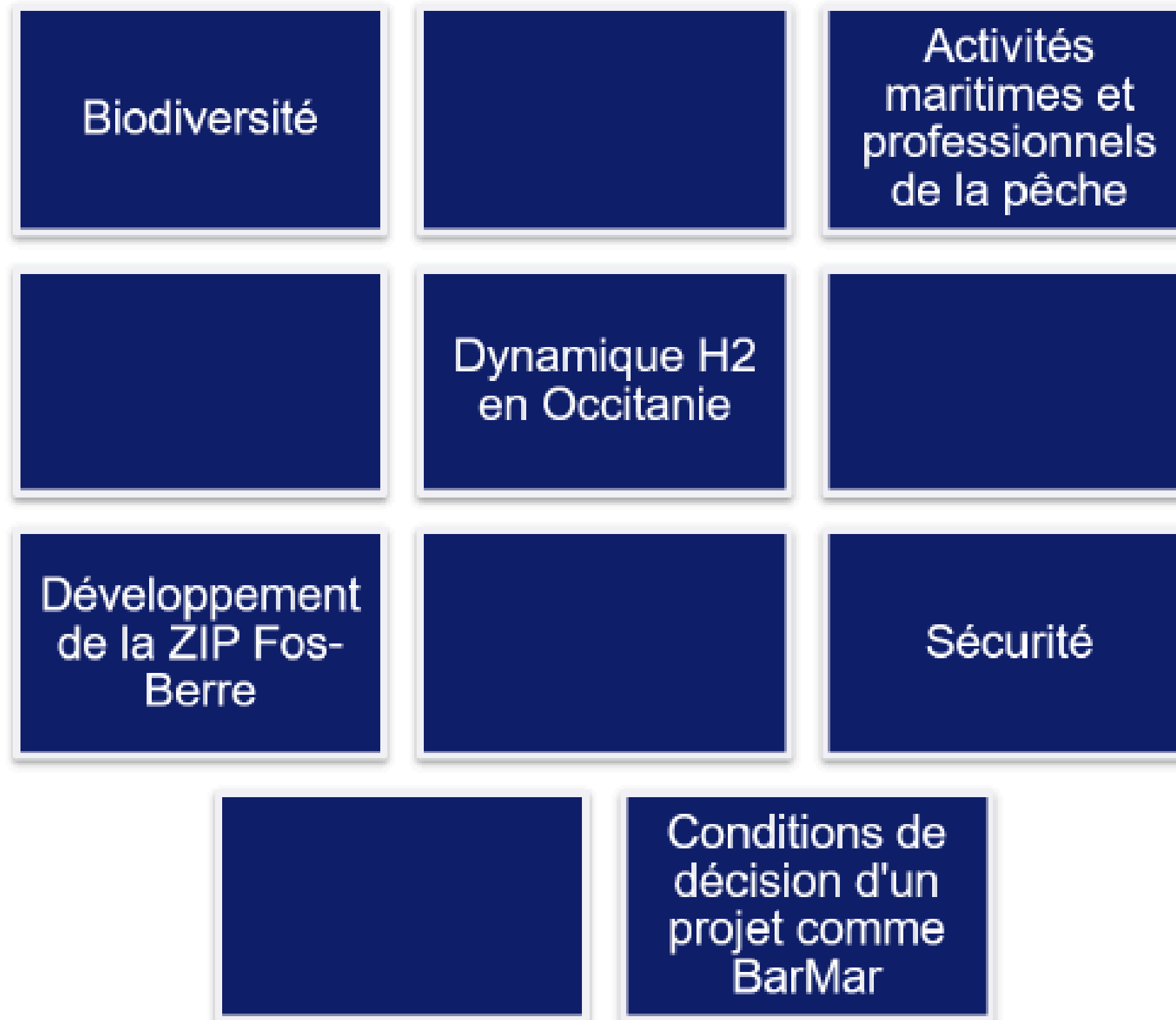
68

Échanges avec
des citoyens

439

Téléchargements et
visualisations de documents

... et en conférences thématiques





**Le dialogue maritime:
des relations suivies pour
intégrer les usages et
l'environnement,**

**un partage lors de la
Concertation préalable**

BarMar, canalisation maritime de transport d'hydrogène renouvelable

Un dialogue maritime engagé avant la concertation

Le dialogue s'est structuré autour de cinq familles d'acteurs :

Pêche professionnelle	Conchyliculture	Port et navigation	Biodiversité et littoral	Planification maritime et autres projets en mer
• CRPMEM Sud-PACA et CRPMEM Occitanie ; • prud'homies ; • organisations de producteurs.	• COOPAPORT ; • CEPRALMAR ; • CRCM	• GPMM ; • pilotes du Golfe de Fos.	• Parc naturel marin du Golfe du Lion ; • Associations du littoral de Fos, ADPLGF	• Régions, • Parlements de la Mer, • RTE, • promoteurs éoliens en mer, • CNL

Et bien sûr les Autorités pour les dossiers de permitting : Préfecture Maritime, DIRM, DREAL, DDTM...(rencontre "copil permitting" mensuelle)

Pêche professionnelle : maintenir les usages et bien coordonner les campagnes en mer

Les enjeux

- Les modalités de pose et l'ensouillage ;
- Les croisements avec les câbles existants ou futurs ;
- Les risques de restrictions durables;
- La prise en compte des arts trainants et des arts dormants;
- Les modalités d'information et de coordination de sécurité avec les professionnels pendant les campagnes en mer et les travaux.

Février-mars 2025 : premiers échanges avec les CRPMEM PACA et Occitanie

Sujets : fuseau, campagnes de reconnaissance en mer, étude VALPENA, ensouillage

Octobre 2025 : rencontres avec les prud'homies de Martigues et de Saint-Cyprien

Sujets : pratiques locales, zones de pêche, contraintes métier, sensibilité des secteurs concernés.

Octobre 2025 : échanges avec des organisations de producteurs en Occitanie

Sujets : présentation du projet, enjeux propres aux activités de pêche concernées.

Mai-juin 2026 : participation des représentants de la pêche à la concertation BarMar, dont 2 juin à Sète

Sujets : maintien de l'activité, périodes d'intervention, information opérationnelle, continuité des usages après travaux.

Golfe de Fos : un secteur nécessitant une coordination renforcée

Les enjeux

Quelles conditions d'intervention ?

- Comment positionner l'ouvrage maritime avec les contraintes du domaine portuaire?
- comment limiter les effets des travaux, maintenir les accès?
- comment objectiver les effets potentiels sur les activités conchyliques?

Assurer, comme sur la partie offshore, la sécurité des ouvrages

GPMM convention de partage de données signée en juillet 2025

Sujets : atterrissage, interfaces à terre, sécurité, sûreté, ouvrages existants, coordination avec les projets portuaires et les acteurs du port.

Pilotes du Golfe de Fos

Sujets : navigation, conditions d'intervention, maintien des accès et contraintes éventuelles pendant certaines opérations.

COOPAPORT / CEPRALMAR / BarMar — convention signée le 1er juin 2026

Sujets : suivi conchylicole, état initial des coquillages, protocoles de suivi, conditions de réalisation des travaux pour préserver la pérennité de l'activité conchylicole.

CRCM

Sujets : sensibilités conchyliques, qualité de l'eau, suivi environnemental et économique.

Biodiversité, planification maritime et interfaces avec les autres projets

Les enjeux

Bonne coordination des usages et de la sécurité/coactivité:

- pêche,
- navigation,
- câbles,
- éolien en mer,
- zones réglementées,

Biodiversité

- avec un objectif Eviter - Réduire - Compenser
- une attention aux têtes de canyons
- un partage scientifique à construire

Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

Sujets : connaissance du milieu marin, biodiversité, partage de connaissances et de données scientifiques, attention à la turbidité

Acteurs du littoral du Golfe de Fos

Sujets : sensibilités littorales autour du secteur de Fos, articulation terre-mer, enjeux environnementaux à proximité de l'atterrage.

Région Occitanie — Parlement de la Mer du 25 mars 2026

Sujets : présentation du projet, planification maritime, conciliation des usages.

Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur — Parlement de la Mer – programmation en cours

.

RTE, OPEN-C, promoteurs des zones éoliennes en mer AO6

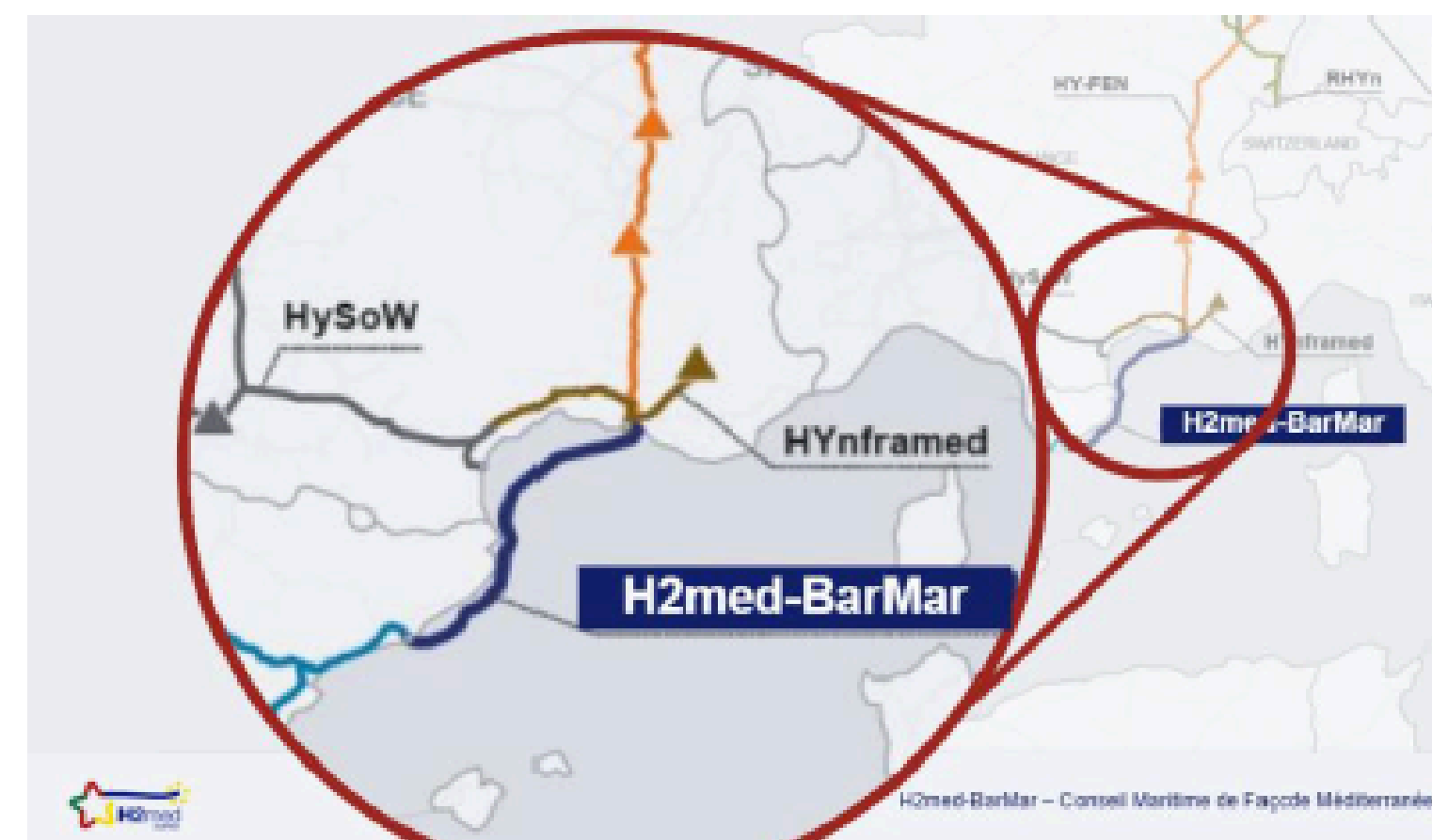
Sujets : croisements d'infrastructures, câbles sous-marins, coordination des calendriers, effets cumulés sur l'espace maritime.

Réseaux Régionaux et Opportunités pour les territoires

Les enjeux

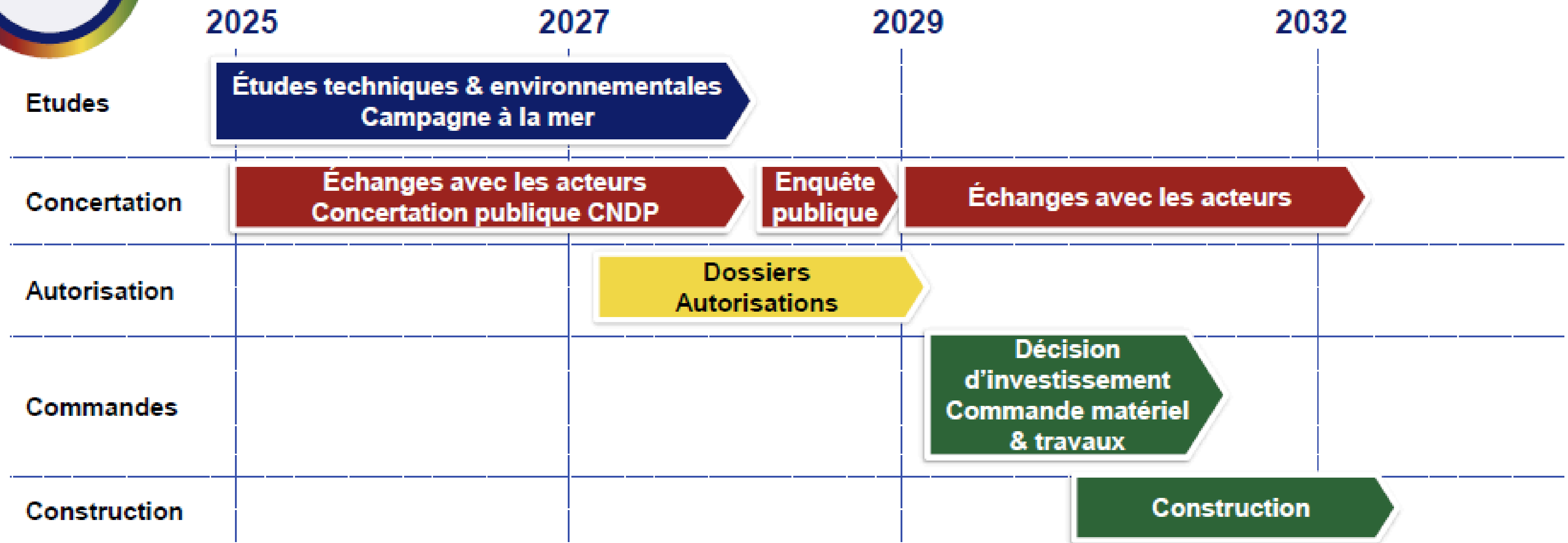
- Ouvrir des opportunités de débouchés pour des producteurs H2
- Sécuriser l'alimentation des industriels, renforcer les atouts de pérennisation de l'activité et des emplois associés
- Coordination avec les activités des Ports (connexions futures, coordination logistique et de sécurité au cours des travaux)

GPMM, CCI de l'Aude, Régions, Port la Nouvelle





Calendrier prévisionnel du projet

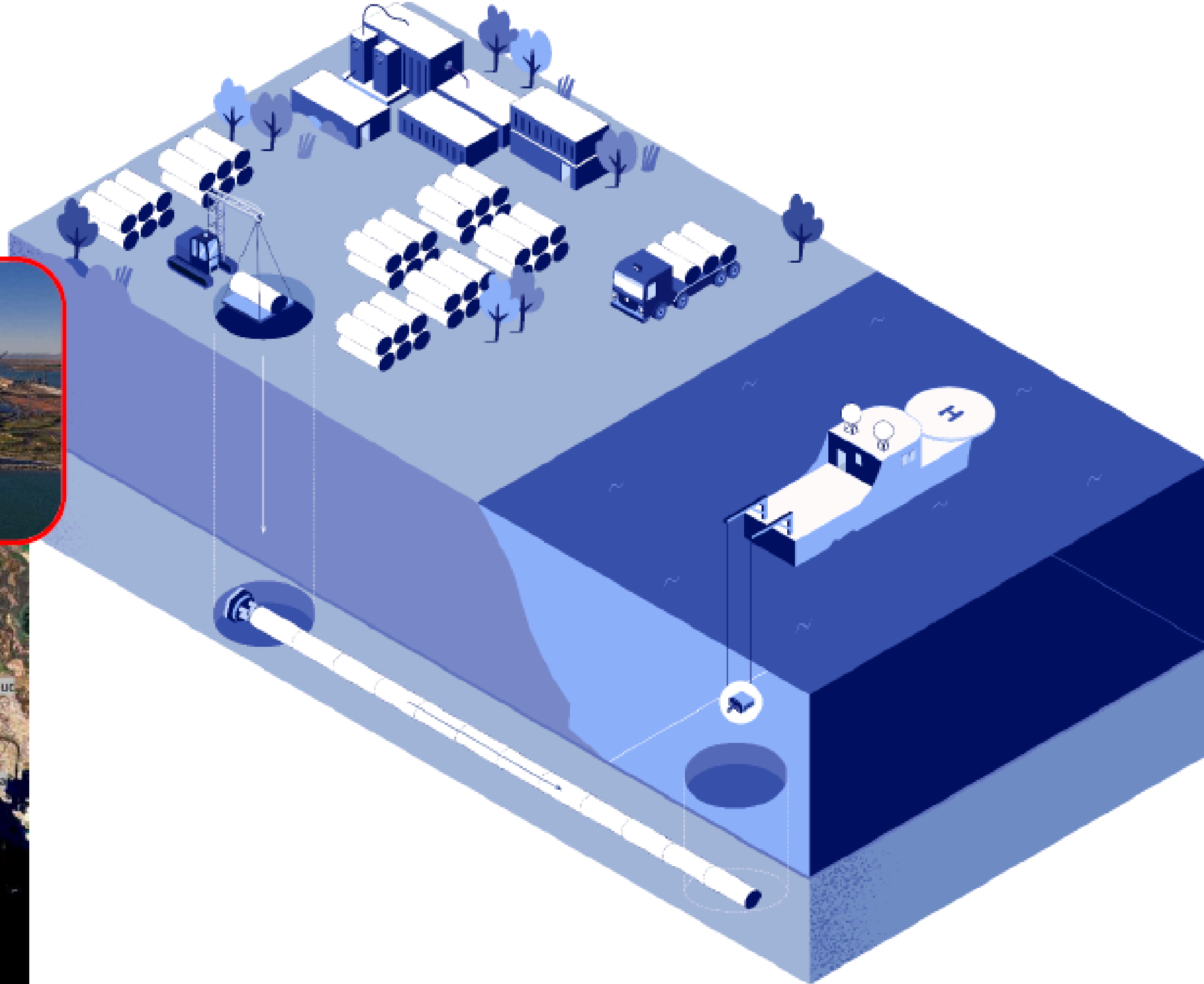
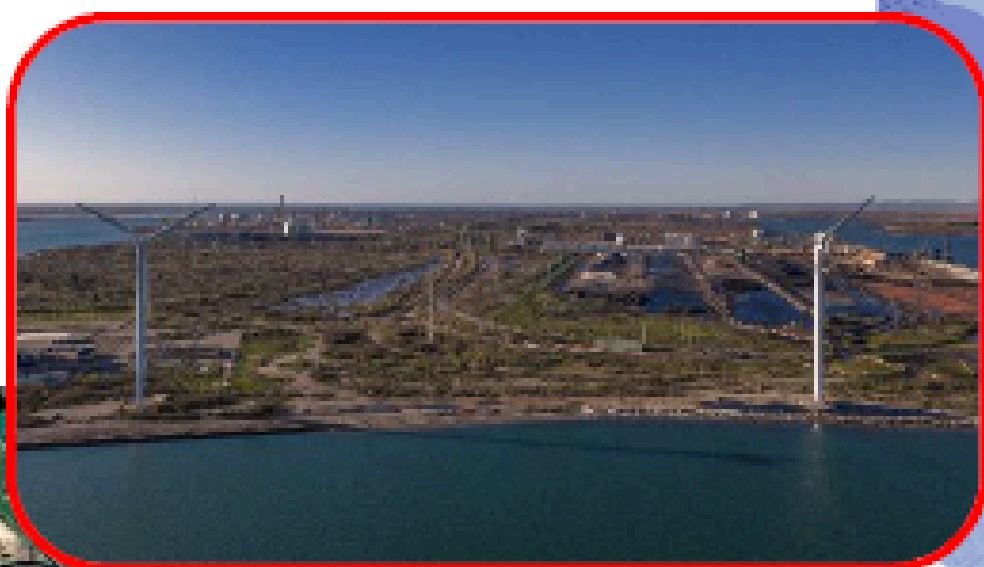


Merci de votre attention

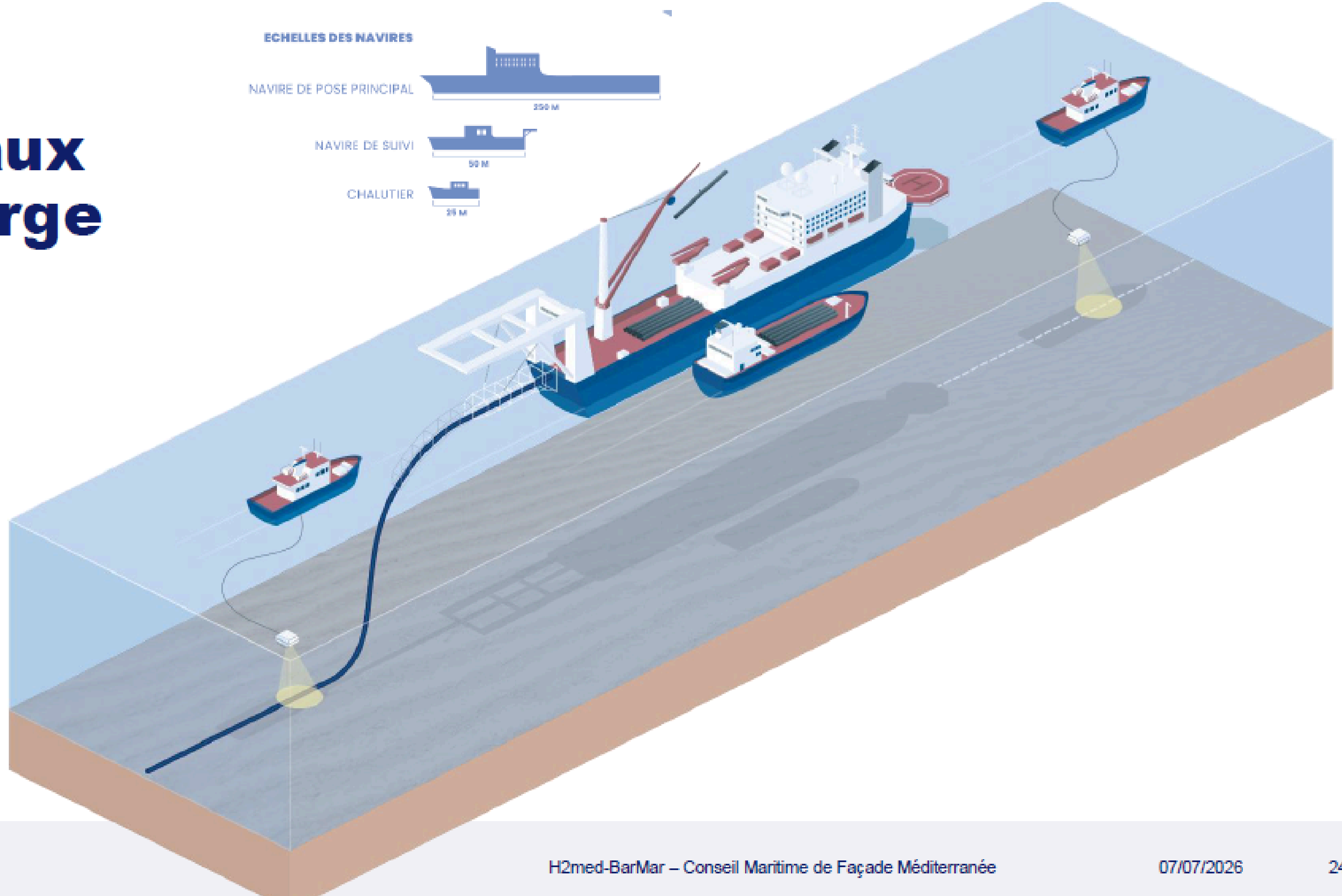
Annexes

BarMar, canalisation maritime de transport d'hydrogène renouvelable

Les travaux d'atterrage (Fos & Barcelone)



Les travaux au large





PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

5. Actualités relatives au développement de l'éolien en mer Méditerranée

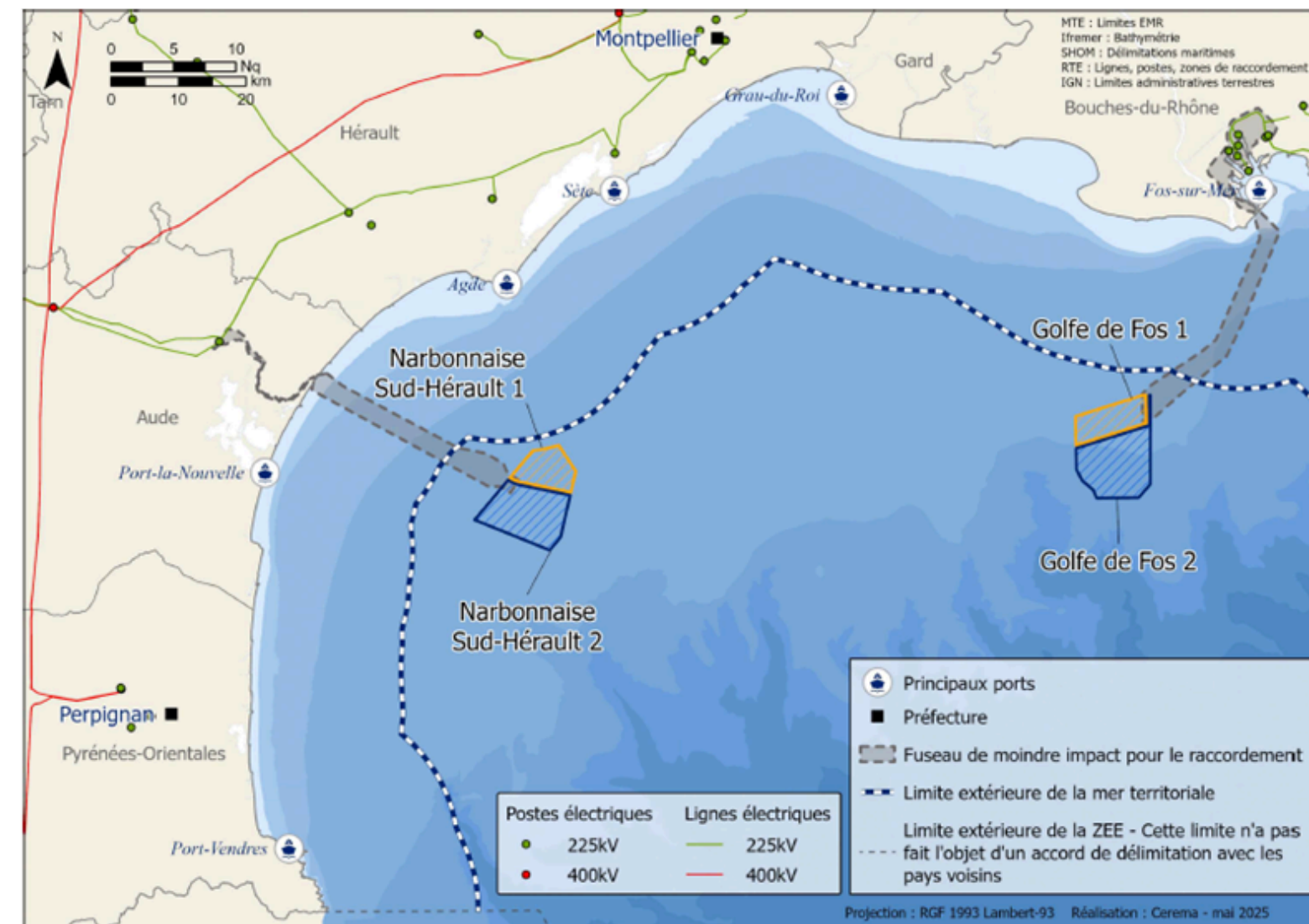
Actualités des parcs de l'AO6 et leur raccordement

Parcs de 250 MW (Appel d'offres n°6)

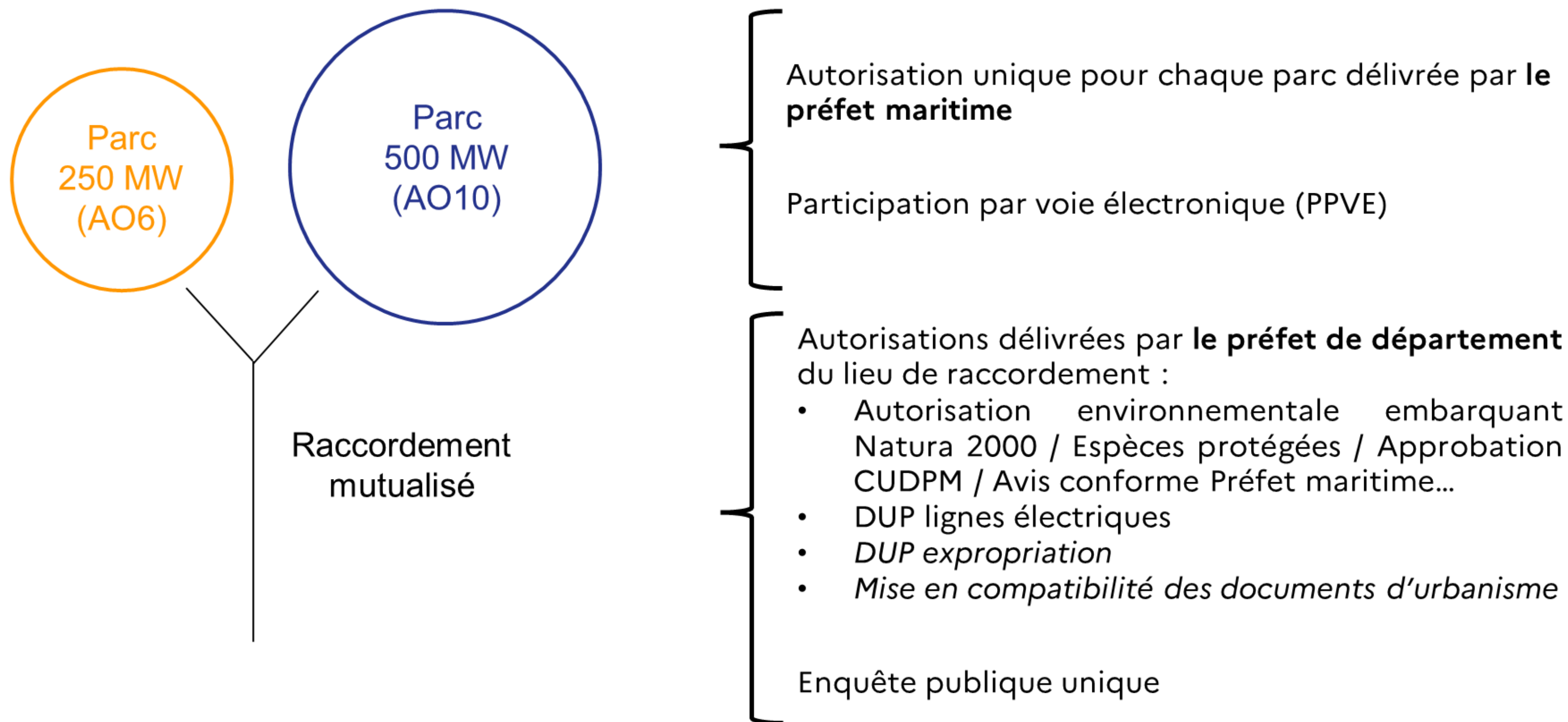
- 2 parcs d'une puissance comprise entre 230 MW et 280 MW
- 19 éoliennes maximum par parc
 - Désignation des lauréats le 27 décembre 2024 :
 - **Projet EFLO** (parc au large de l'Aude et de l'Hérault) : groupement composé d'Ocean Winds et Eolien en Mer Participation - tarif d'achat de 92,70€/MWh
 - **Projet MGL** (parc au large du golfe de Fos) : société Eoliennes Méditerranée Grand Large (EDF Renouvelables et Maple Power) - 85,90€/MWh

Parcs de 500 MW (Appel d'offres n°10)

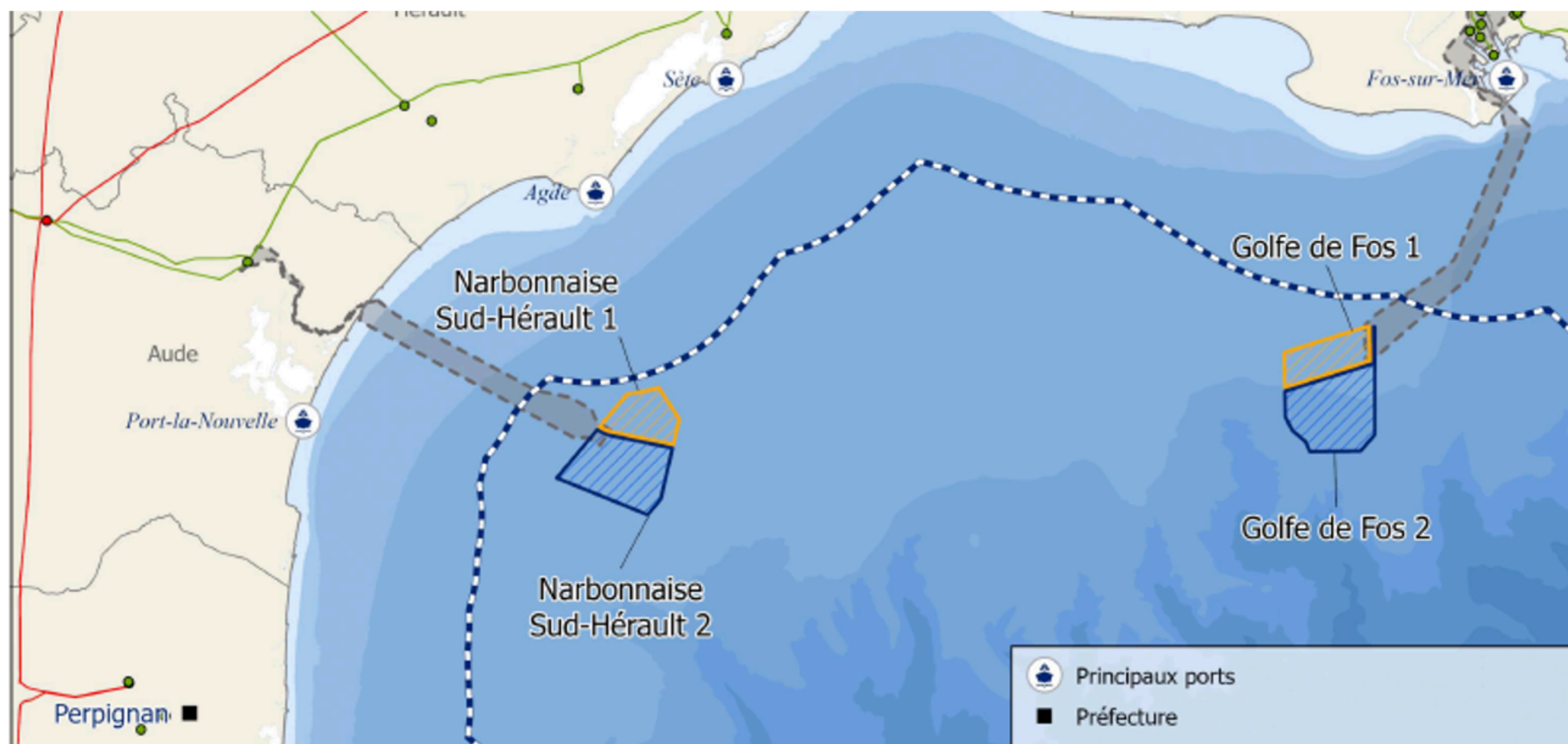
- 2 parcs d'une puissance comprise entre 450 MW et 500 MW
- Intégrés à la procédure d'appel d'offres n°10 (AO10) lancée en juin 2026
- Désignation des lauréats T1 2027



1 projet global avec 3 maîtres d'ouvrages 2 régimes juridiques pour les autorisations



Coordination des instructions



Zone concernée	Narbonnaise Sud-Hérault	Golfe de Fos
Raccordement mutualisé	Préfet de l'Aude (DREAL Occitanie)	Préfet des Bouches-du-Rhône (DDTM 13)
Parcs AO6 et extension AO10	Préfet maritime (DDTM 66)	Préfet maritime (DDTM 13)

Raccordement mutualisé des parcs de la zone « Narbonnaise sud-Hérault »

- Cadrage administratif amont lancé le 30 janvier 2025 et finalisé le 17 octobre 2025
- Dépôt des demandes d'autorisation auprès du préfet de l'Aude le 6 novembre 2025
- Demande de compléments des services instructeurs à RTE le 23 janvier 2026
- Dossier complété par RTE le 12 juin 2026

Raccordement mutualisé des parcs de la zone « Golfe de Fos »

- Cadrage administratif amont lancé le 29 avril 2025 et finalisé le 10 juin 2026
- Dépôt des demandes d'autorisation auprès du préfet des Bouches-du-Rhône début juillet 2026

➔ Délai entre la recevabilité et la décision estimé à 14 mois

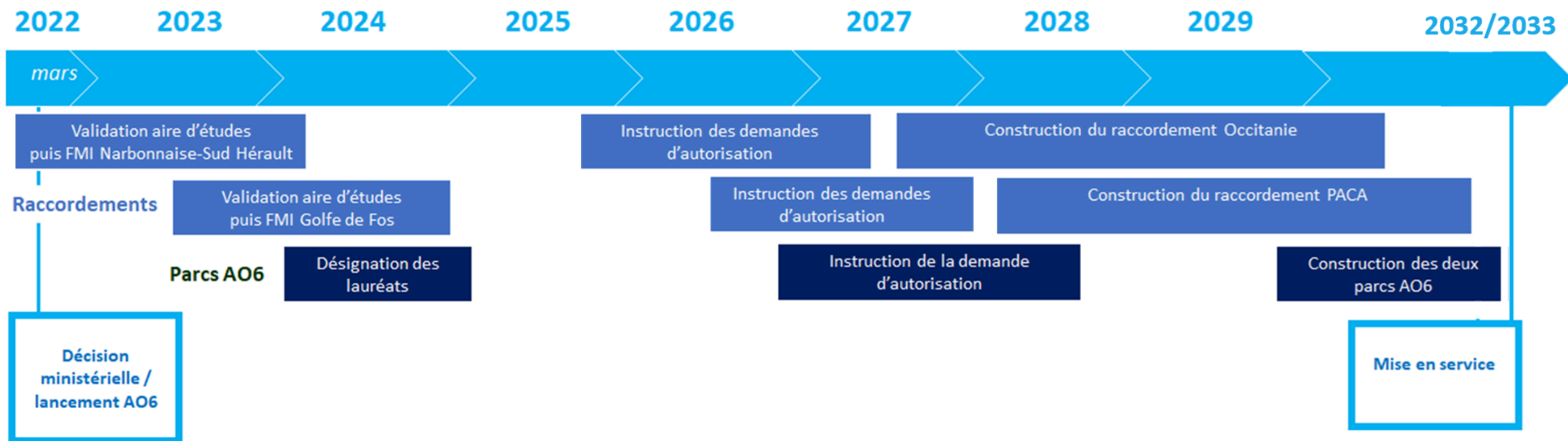
➔ Délai entre l'autorisation et la mise à disposition des ouvrages de raccordement : 58 mois maximum (d'ici 2032 au plus tard)

Instruction des parcs de l'AO6

- Autorisation unique délivrée par le préfet maritime
- Cadrage administratif amont du parc MGL (zone « Golfe de Fos ») lancée le 2 juillet 2025
- Cadrage administratif amont du parc EFLO (zone « Narbonnaise Sud-Hérault ») lancé le 29 avril 2026
- Dépôt des demandes d'autorisation unique par chaque lauréat : octobre 2026 selon CdC DGEC
 - Demandes de report de cette échéance (en cours d'instruction DGEC) :
 - Parc MGL : courrier du 23 décembre 2025 (se réserve le droit de demander un report de 4 mois minimum)
 - Parc EFLO : courrier du 10 mars 2026 (8 mois) puis courrier du 5 juin 2026 (11 mois)

➔ Selon CdC DGEC : MEService = 58 mois max post MADispo du raccordement soit d'ici 2032/2033 au plus tard

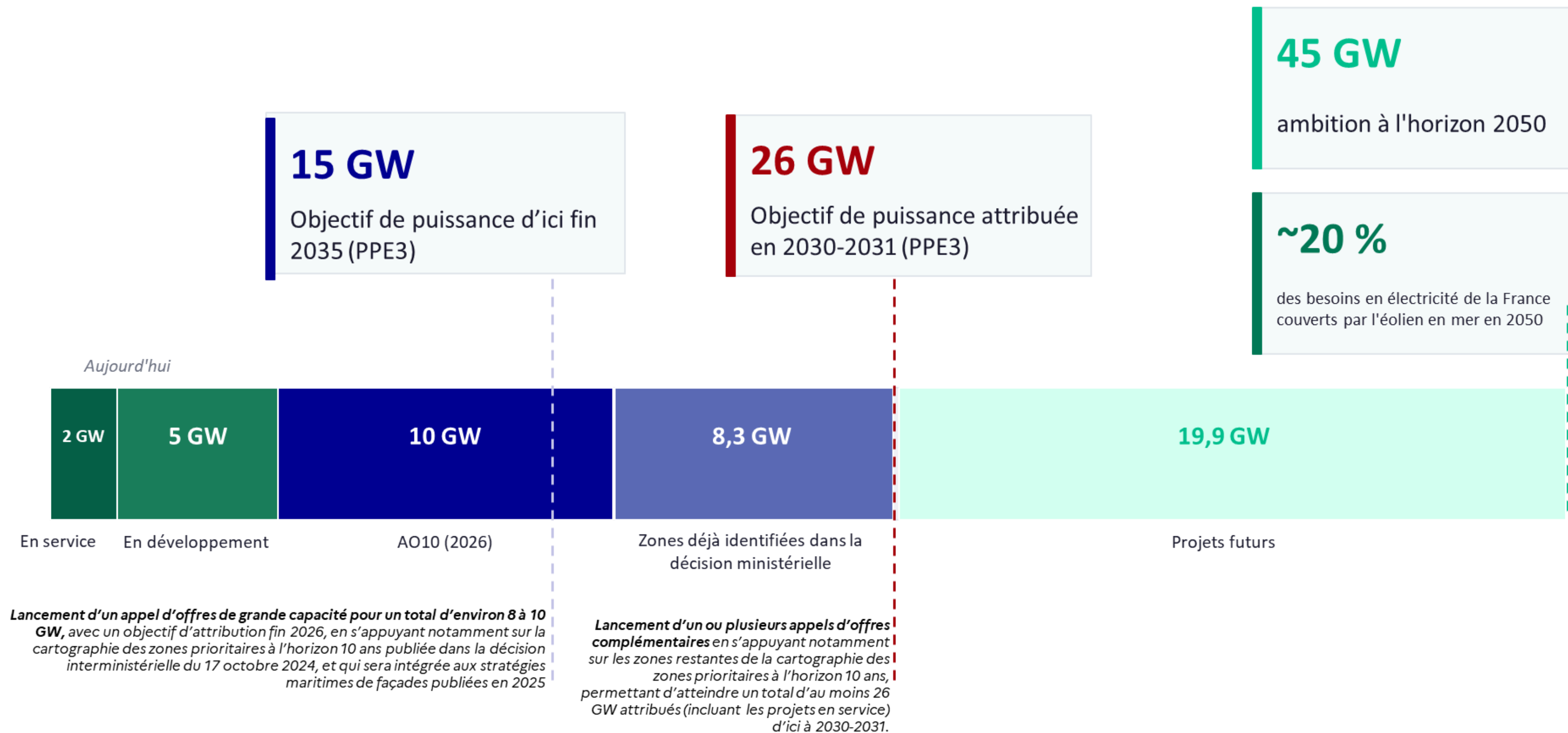
Calendrier des projets de parcs AO6 et leur raccordement



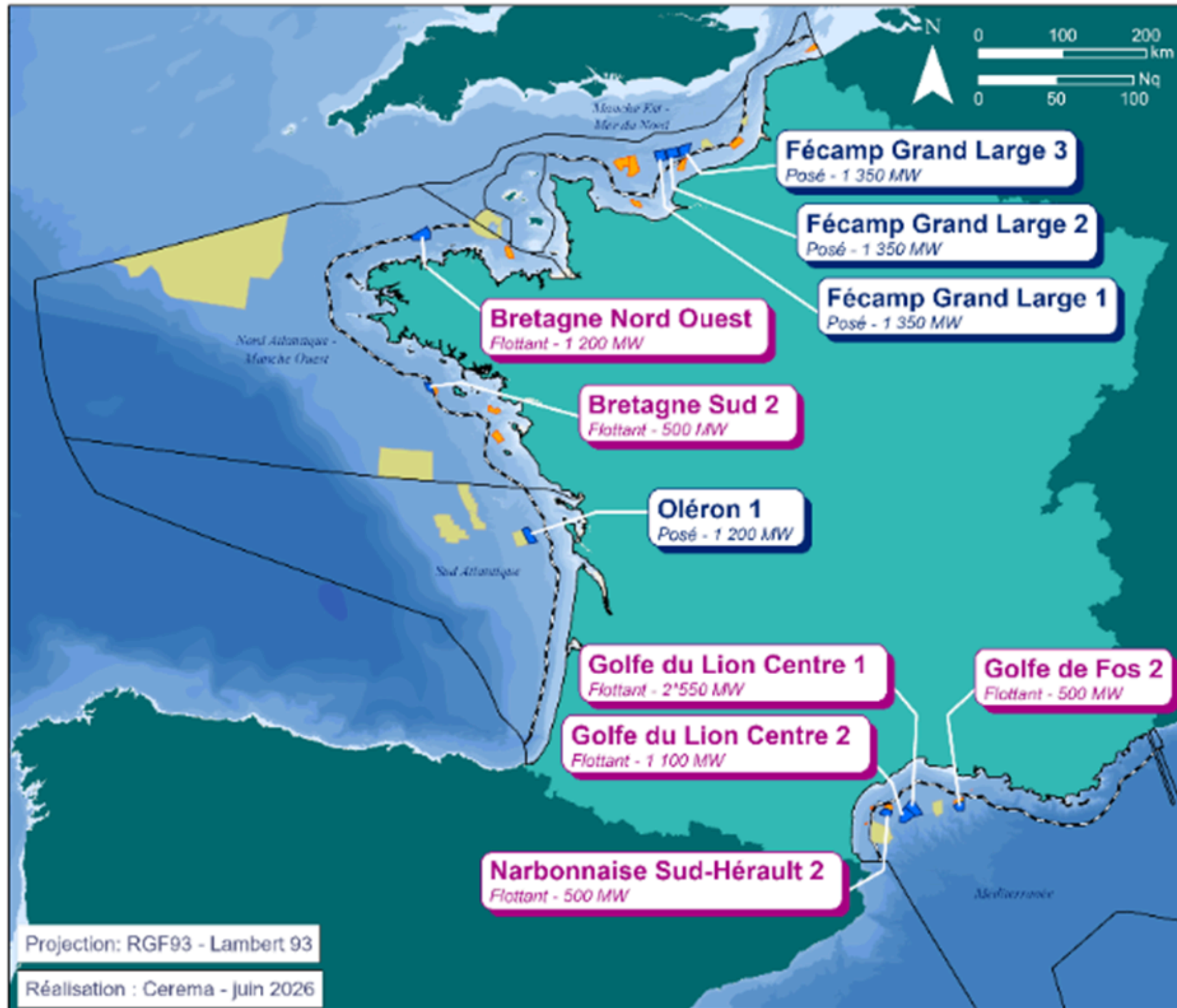
Actualités sur l'appel d'offres n°10 (AO10)

1. Contexte et objectifs de la mise en concurrence

L'AO10, étape clé pour atteindre les objectifs de la PPE



10 GW mis en concurrence, répartis entre 11 projets



Zones :

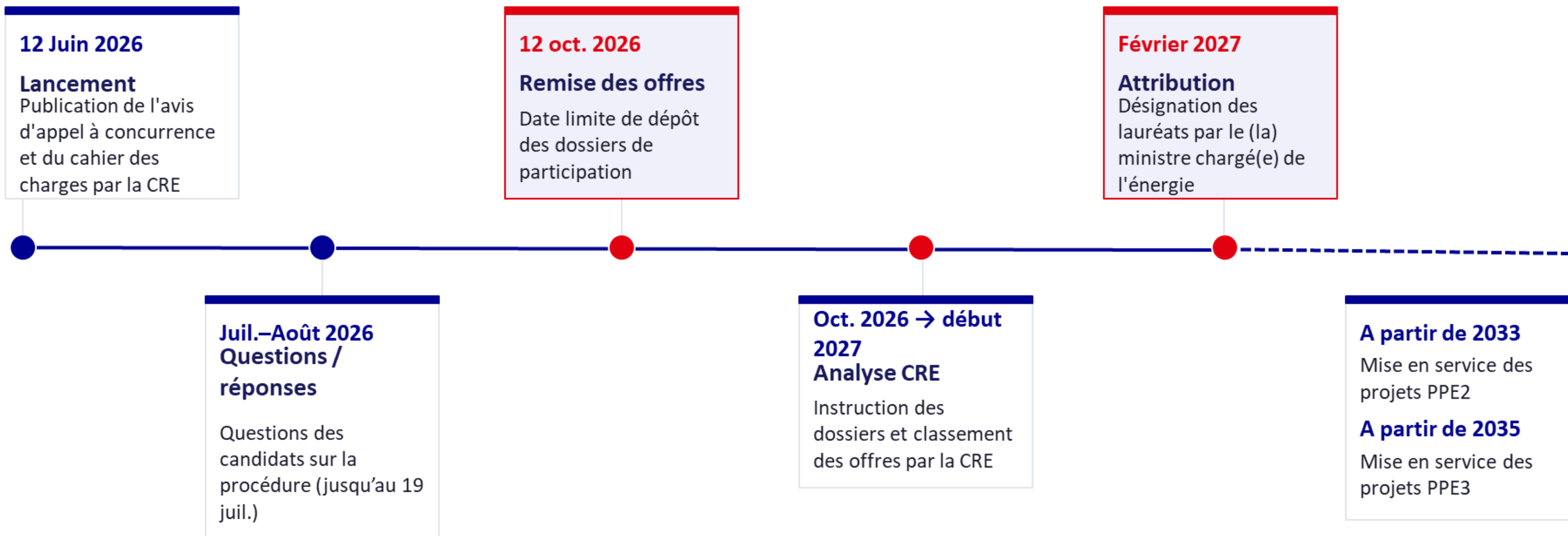
- Zones AO9 intégrées dans l'AO10 (groupe « PPE2 »)
- Issues de l'exercice de planification maritime et de la décision du 17 octobre 2024 (groupe « PPE3 »)

Volume : 5 GW éolien posé & 5 GW éolien flottant

Equité territoriale : un projet par façade a minima

- Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence AO10
- Projets éoliens en mer en service et en développement
- Zones envisagées pour de futurs projets éoliens en mer
- Limite extérieure de la mer territoriale

Calendrier de la procédure et des projets



2. Présentation du cahier des charges

Grands principes du cahier des charges de l'AO10

- Le cahier des charges de l'AO10 a été conçu pour obtenir des offres **compétitives, robustes**, prenant en compte les **enjeux industriels** et les **spécificités des projets** tout en respectant un même cadre général, et respectant un **fort niveau d'exigence pour les enjeux sociaux et environnementaux**.
- Les exigences du cahier des charges s'articulent ainsi entre :
 - Plus de 20 prérequis**, conditions de recevabilité des offres ;
 - Des critères de notation ;

Critère de notation	Pondération
1) La valeur économique et financière de l'offre	88
a. Valeur du tarif de référence ;	70
b. Robustesse du montage contractuel et financier.	18
2) Les enjeux industriels, environnementaux, sociaux et de développement territorial	12
a. Empreinte carbone simplifiée de la fabrication et de la livraison des principaux sous-ensembles de l'Installation ;	6
b. Nombre minimum de composants ne provenant pas de l'État Tiers à l'Union Européenne Dominant parmi les principaux composants spécifiques de l'Installation.	6

- De **multiples exigences** encadrant les conditions de réalisation des projets.

NZIA et enjeux industriels

- Le cahier des charges intègre de nouvelles dispositions visant à favoriser le contenu local européen pour les principaux composants du parc, sur la base de la nouvelle réglementation européenne du « Net-Zero Industry Act ».
- Deux nouveaux critères d'éligibilité :

1

Diversification de l'approvisionnement

(s'applique à 75% des éoliennes)

Au moins **5 composants principaux** parmi les **9** ci-dessous ne doivent pas venir de Chine

Pales

Nacelle

Mât

Moyeu

Génératrice

Multiplicateur

Fondation

Aimants

Couronnes

2

Aimants permanents

(s'applique à 100% des éoliennes)

Au moins **50% des aimants permanents** ne doivent pas venir de Chine

NZIA et enjeux industriels

- Le cahier des charges intègre de nouvelles dispositions visant à favoriser le contenu local européen pour les principaux composants du parc, sur la base de la nouvelle réglementation européenne du « Net-Zero Industry Act ».
- Deux nouveaux critères de notation :

6
points

Diversification de l’approvisionnement
(s’applique à 75% des éoliennes)

Jusqu’à 6 points seront attribués aux candidats qui s’engagent à ce que plus de **5 composants** (cf. prérequis) ne viennent pas de Chine

Pales

Nacelle

Mât

Moyeu

Génératrice

Multiplicateur

Fondation

Aimants

Couronnes

6
points

Empreinte carbone simplifiée

Jusqu’à 6 points seront attribués aux candidats qui s’engagent à **limiter les émissions carbone sur les phases de fabrication et de transport de composants**

Enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux : prérequis et obligations

Recyclage des composants (95% des pales, nacelles, mats et aimants + 95-100% des flotteurs + 90% des ancrages)

Empreinte carbone (1 800 t_{CO2eq}/MW en construction, 8 000 t_{CO2eq} en maintenance et évaluation du démantèlement)

Financement de mesures « Éviter, Réduire, Compenser » (minimum 20M€ ou 30M€ selon la taille du projet)

Insertion professionnelle par l'apprentissage (300 000 heures par projet)

Insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi* (200 000 heures par projet)

**définition élargie par rapport aux précédents AOs*

Recours aux PME (10% des coûts de construction et 10% des coûts de maintenance)

Financement ou investissement participatif (10 M€ par projet)

Suivi du financement des actions territoriales

Choix anticipé des ports (assemblage, intégration, logistique)

Enjeux pêche et ports

- Le volet relatif à la prise en compte des activités de pêche professionnelle a été **restructuré, en lien et à la demande du CNPMM**, sur la base des propositions des comités régionaux et départementaux (présentation aux comités le 12/06)
- Le niveau d'engagement par rapport aux cahiers des charges est **maintenu tout en intégrant de nouvelles obligations** pour les producteurs : association renforcée des comités, mise en place d'un officier de liaison francophone pendant la phase travaux, test de coactivité grandeur nature...)
- La **possibilité d'expérimentations d'activités aquacoles**, sous réserve de démontrer l'opportunité et la faisabilité, en dehors des zones de pêche maritimes professionnelles préexistantes, est également intégrée.
- Le cahier des charges impose aux producteurs de **choisir, quelques mois après attribution, les ports** de stockage pour le posé ou d'assemblage/intégration pour le flottant
- Les candidats doivent établir une **note d'organisation logistique**, laquelle sera actualisée annuellement pendant les phase de développement et de travaux.

3. Ressources

Ressources mises à disposition par l'Etat

Sur eoliennesenmer.fr :

- Plus de 600 rapports d'études techniques et environnementales toutes zones confondues

Webinaires (informations sur eoliennesenmer.fr) :

- 29 avril à 10h : présentation du catalogue des études techniques et environnementales
- A partir du 23 juin 2026 : présentation des résultats des études, replays mis à disposition



Eoliennes en mer
en France

Accueil

Généralités

Façades

Observatoire de l'éolien en mer

Catalogue

Appel d'offres n°10

Contact



Etudes et connaissances

Marché environnement suivi par la DPEF pour le compte de la DGEC (EIE = socle d'une étude d'impact)

- Rapport livrable des 2 ans de campagnes sur zone Narbonnaise Sud Hérault remis le 17/06/2026 : en cours de relecture AMO DGEC / IFREMER
- Rapport livrable des 2 ans de campagnes sur zone Golf de Fos remis fin juin 2026 : en cours de relecture AMO DGEC / IFREMER
- Validation des rapports par DGEC et mise à disposition du grand public estimée à octobre 2026 (pour les 2 zones)
- Rapport livrable des 2 ans de campagnes sur zone GLC attendu vers octobre 2027 avant relecture relecture AMO DGEC / IFREMER
- Coût Prox 10M€/zone

Suites données au programme Migralion

- Définition d'un programme d'actions dédiées à l'acquisition de connaissances sur l'avifaune (DGEC/DEB/DPEF/OFB) sur fonds ONEM (en cours d'étude).
- Analyse des résultats du programme Migralion par les fermes pilotes occitanes et perspectives d'évolution des mesures de suivi (en cours d'analyse par le service instructeur)
- Préfiguration par le Pôle Mer Méditerranée et FEM d'une étude consacrée aux risques de collision de l'avifaune migratrice avec les parcs éoliens en mer flottants en utilisant les installations des fermes pilotes pour y installer des dispositifs de mesures (en cours de montage financier et de recherche de financement)

Fonds Biodiversité des projets de l'AO6

- Fonds prévu par les cahiers des charges des appels d'offres éolien en mer depuis 2022 pour « **améliorer la connaissance et préserver la biodiversité** potentiellement impactée par les projets de parc éolien en mer ».
- Le cahier des charges de l'**AO6** prévoit que chaque lauréat verse un montant de 2,5 M€ pour alimenter ce fonds (**5M€ au total**), dont 30% déjà versés fin 2025.
- Fonds opéré par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- Mise en place d'un groupe de travail (DIRM, DREAL Occitanie et PACA, DPEF, DDTM 13 et 66, OFB, PREMAR, SGAR Occitanie et PACA).
- Lancement du premier AAP **centré sur la connaissance** avant l'été 2026 pour un démarrage des projets retenus à compter du printemps 2027 (~ **1,2M€**).

Échanges avec les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE)

- Courrier des APNE du 15 décembre 2025
- Réunion DIRM/DPEF/APNE le 10 mars 2026
- Proposition des APNE de mettre en place une méthodologie visant à opérer de l'évitement au niveau de la planification spatiale, selon trois volets :
 - Vigilance accrue sur les zones concernées par l'AO6 et « l'exAO9 » => confirmé par l'Etat
 - Réexamen des zones prioritaires à horizon 2035 (GLC et GLE) selon une méthodologie de catégorisation intégrant plusieurs critères (environnementaux, techniques, de raccordement...) afin de comparer les zones et d'identifier celles à retenir pour l'AO10 => non compatible avec la temporalité de l'AO10
 - Abandon, ou à défaut déplacement, de la zone GLO qui apparaît, au regard des données de Migralion, comme présentant un niveau de sensibilité avifaunistique trop élevé => GLO sera réexaminée dans le cadre du prochain cycle de révision du DSF (~2030)

➔ Une nouvelle réunion à prévoir entre APNE et services de l'Etat pour recevoir la méthodologie basée sur les choix majoritaires pour la zone GLO.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

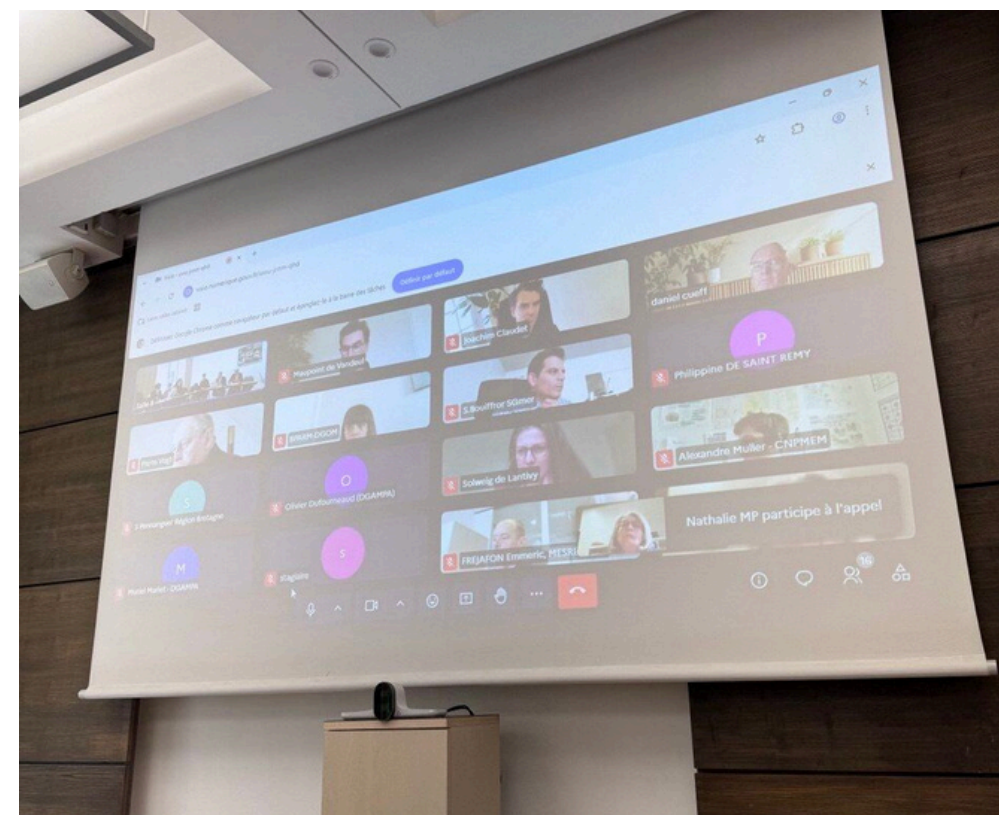


Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

6. Actualités de la commission spécialisée dédiée à l'emploi et à la formation aux métiers de la mer

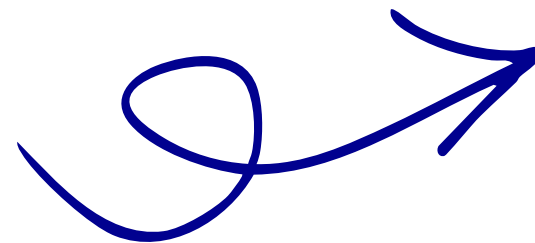
Travaux de la Commission spécialisée emploi-formation aux métiers de la mer

Retour sur la présentation des travaux à l'occasion du bureau mensuel du Conseil national de la mer et des littoraux
14 avril 2026



Perspectives de financement de l'observatoire interrégional des métiers de la mer

Créé en 2022 au sein du **Carif-Oref
Provence-Alpes-Côte d'Azur**, né en
réponse au plan d'action du DSF + **volonté
partagée de doter la façade méditerranée
d'un outil de connaissance**



Sources de financement de l'observatoire

2022

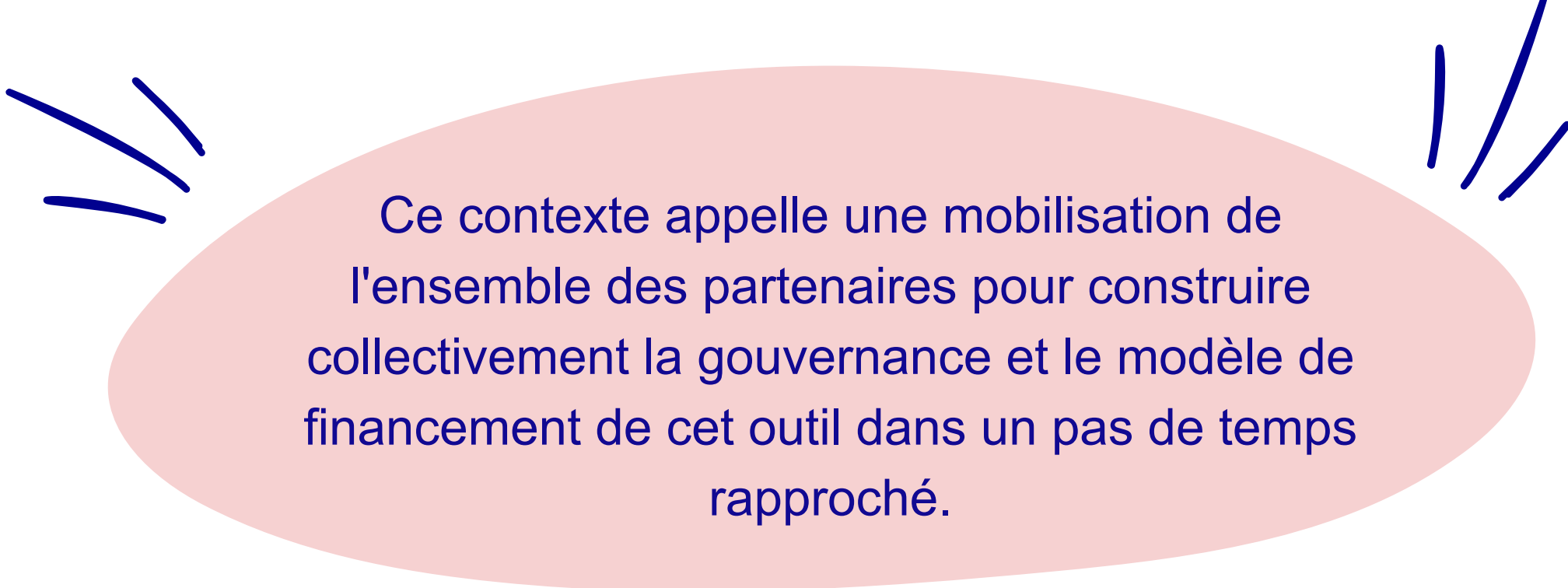
- **Etat-Région
Provence-Alpes-
Côte d'Azur.**

2023 → présent

- **PIA4 - Projet
FAMEX 2030 :**
68.000€/an, soit
340.000€ sur 5
ans.
- **Fonds
d'intervention
maritime à
hauteur de
11.000€/an, soit
55.000€ sur 5
ans.**

La pérennisation de l'observatoire est indispensable pour :

- **Alimenter en données fiables l'évaluation des objectifs stratégiques du Document stratégique de façade qui vient d'être mis à jour ;**
- **Accompagner les mutations des métiers de la mer face aux transitions en cours ;**
- **Valoriser et capitaliser les travaux engagés depuis 2022.**



Ce contexte appelle une mobilisation de l'ensemble des partenaires pour construire collectivement la gouvernance et le modèle de financement de cet outil dans un pas de temps rapproché.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Document
Stratégique
de Façade
Méditerranée

Création d'un groupe de travail dédié à l'élaboration d'une stratégie de maîtrise de l'artificialisation - préfiguration

Le contexte de création d'un groupe de travail

- La stratégie nationale pour la mer et le littoral indique que le littoral est engagé dans l'atteinte du “zéro artificialisation nette” en 2050 comme le reste du territoire et que les façades doivent se doter d'ici 2030 d'une stratégie et d'une trajectoire pour atteindre cet objectif
- La stratégie maritime de façade a reconduit les objectifs de maîtrise de l'artificialisation
- Le plan d'action prévoit d'élaborer une stratégie méditerranéenne de limitation et de réduction de l'artificialisation

21 Réduire l'impact de l'artificialisation

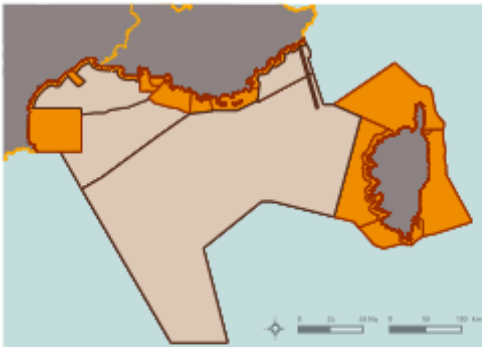
DEMAIN AVEC
LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION D06-OE01-AN1

DÉVELOPPER UNE VISION STRATÉGIQUE DE
FAÇADE VERS « ZÉRO ARTIFICIALISATION
NETTE »

Pilotes
DIRM • DREAL • DDTM

Partenaires
DIRM • DREAL • DDTM
Collectivités (régionales,
départementales, métro-
politaines, syndicats)
OFB • AE • CEREMA
• Conservatoire du littoral



Carte des vocations
Priorités stratégiques
Zones de vocations :
toutes zones côtières
1 à 5 ; 7 à 17 ; 21 à 30

Contribution
du bon état écologique

→ Le linéaire total d'artificialisation en Méditerranée atteint 623,8 km selon la méthodologie appliquée par le CEREMA, soit 13% du linéaire côtier. Chaque aménagement gagné sur la mer détruit un habitat sous-marin par recouvrement ou endigage. Une grande densité d'ouvrages gagnés sur la mer sur des surfaces de petits fonds exigües représente une atteinte quantitativement majeure aux milieux sous marins. Ces destructions sont irréversibles.

→ Amélioration attendue à court terme par la stabilisation puis la réduction du rythme d'artificialisation littorale, actée dans la plupart des stratégies régionales.

Incidence
socio-économique

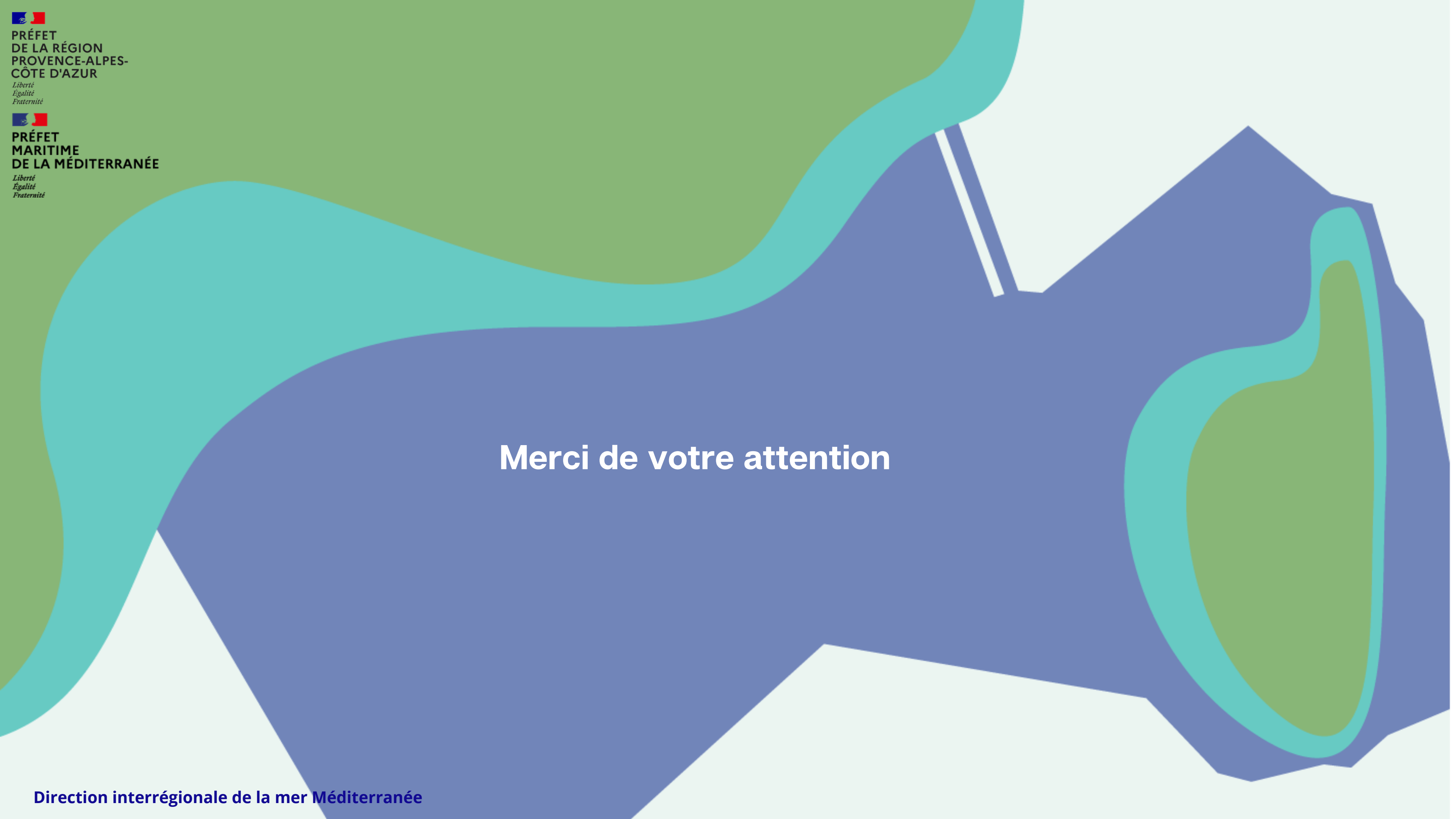
→ Incidence neutre à positive par l'amélioration de la qualité de vie des zones littorales, la préservation des paysages et des coupures vertes, l'innovation dans la reconquête des milieux.

LITTORAL D06-OE01-AN1

Appel à candidatures : les membres volontaires sont invités à se signaler au plus tard le 31 août auprès de cmf.med@mer.gouv.fr



**Prochaine réunion le
23 novembre 2026
à Montpellier**



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention